logement.lu

Fonds spécial de soutien au développement du logement

Rapport annuel 2021

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement

Table des matières

1. Préface 3

2. Les chiffres-clés 5

3. Fonctionnement du Fonds spécial de soutien au développement du logement 8

4. Dépenses réalisées et prévisionnelles 2021-25 du Fonds spécial 9

5. Volet « Aides à la pierre » du Fonds spécial 11

5.1 Fonctionnement des Aides à la pierre 11

5.2 Les taux de participation des Aides à la pierre 11

5.3 Cahier des charges et commission d'accompagnement 12

5.4 Le cheminement d'un projet de logements 13

5.5 Projets de l'inventaire et projets en perspective 15

5.6 Affectation des logements abordables 16

5.7 L'inventaire du Fonds spécial 17

5.7.1 Introduction 17

5.7.2 Inventaire du Fonds spécial au 31 decembre 2021 18

5.8 Analyse des projets de l'inventaire du Fonds spécial 19

5.8.1 Les projets selon leur nature et l'état d'avancement 19

5.8.2 Répartition géographique des projets 20

5.8.3 Les projets par catégorie de promoteurs sociaux 22

5.8.4 Analyse des projets pour chambres d'étudiants 24

5.8.5 Acquisition de terrains par l'État 25

5.9 Rapport financier du Fonds spécial 26

5.9.1 Participations financières par categorie de promoteurs 26

5.10 Les projets de logements abordables en perspective 28

5.10.1 Perspectives d'achèvement de logements sur la période 2022-2026 28

5.10.2 Perspectives de planification sur la période 2022-2026 29

5.11 Les projets de grande envergure 30

6. Volet « Pacte logement 2.0 » du Fonds spécial 38

6.1 Fonctionnement du Pacte logement 2.0 38

6.2 Conventions initiales et conventions de mise en œuvre 39

6.3 Le Conseiller logement 40

6.4 Le Programme d'action local (PAL) 41

6.5 Participation financière du Pacte logement 2.0 43

7. Annexes 46

7.1 Liste des projets de l'inventaire du Fonds spécial 46

7.2 Liste des projets conventionnés en 2021 60

7.3 Répartition géographique des projets de l'inventaire du Fonds spécial par type de promoteur 61

7.4 Logements locatifs publics existants 66

Préface

Premiers résultats de notre engagement conséquent pour le logement abordable

Assurer l'accès au logement abordable reste prioritaire pour la cohésion sociale ! Cela devient particulièrement visible lors de périodes économiquement difficiles. Pourtant, avec seulement 2 à 3% de logements abordables publics, le Luxembourg manque cruellement d'une offre adéquate pour les revenus plus modestes. Les retards accumulés pendant des décennies ne peuvent être palliés du jour au lendemain, mais il fallait renverser la tendance et c'est ce qu'on a fait ! Le rapport du Fonds spécial documente au mieux les efforts déployés par le ministère du Logement et ses partenaires pour augmenter massivement l'offre de logements abordables.

Le Fonds spécial regroupe les projets conventionnés par le ministère du Logement et bénéficiant de participations financières étatiques, appelées les Aides à la pierre. Il s'agit de projets en élaboration, en construction ou achevés. Et les chiffres sont clairs ! En 2021, le Fonds a investi 171 millions d'euros. Rien que sur un an, cela représente une progression de 77% par rapport à l'année 2020. De 2018 à 2021, les investissements publics dans le logement à travers les Aides à la pierre ont progressé de plus de 141 %. Pour l'année 2022, nous espérons pouvoir verser 300 millions d'euros de participations financières aux promoteurs sociaux pour la réalisation de logements abordables.

Actuellement, 252 projets conventionnés sont cofinancés par le Fonds spécial permettant de réaliser au cours des prochaines années plus de 3.300 logements. 57% de ces logements sont destinés à la location subventionnée contre 53% l'année précédente. Au courant de la seule année 2021, les promoteurs sociaux ont pu signer des conventions pour 568 logements supplémentaires. La dynamique des projets de constructions s'est donc renforcée. Deux tiers des projets conventionnés sont réalisés par les deux grands promoteurs publics : la SNHBM et le Fonds du Logement – les experts du logement abordable. Leur

spécialité est notamment la réalisation des 18 projets de grande envergure, qui sont présentés en détail dans le présent rapport. 11% des logements abordables sont réalisés par nos partenaires promoteurs associatifs qui jouent ainsi un rôle complémentaire particulièrement précieux quand il s'agit de venir en aide à des populations confrontées à des besoins spécifiques ou des situations d'urgence aiguë.

Mais également du côté des logements abordables disponibles, les premiers résultats de notre politique conséquente se font sentir. Ainsi, en 2021 le nombre de logements locatifs de tous les promoteurs publics confondus (Fonds du Logement, SNHBM et communes) a progressé de 7%. Ensemble ces trois acteurs gèrent actuellement 3.873 logements locatifs abordables dont plus de la moitié sont gérés par le Fonds du Logement.

La dynamique de création de logements abordables sera soutenue à l'avenir en plus par l'effet du Pacte logement 2.0 dont la gestion budgétaire fait également partie depuis 2021 des objets du Fonds spécial. A la différence du premier Pacte Logement, la contribution des promoteurs privés à la réalisation de logements privés a été simplifiée, voire automatisée par l'introduction d'une cession en main publique des surfaces destinées à recevoir les logements abordables et ceci en contrepartie d'une augmentation automatique du droit de construction de 10%. Sachant que 99 communes ont d'ores et déjà signé une convention avec le ministère du Logement, les communes recevront par ce biais les ressources humaines et matérielles nécessaires pour accompagner de leur côté le développement du logement et de la qualité résidentielle dans les quartiers nouveaux et existants. Les deux promoteurs publics Fonds du Logement et SNHBM seront à leur côté pour les soutenir avec leur compétence acquise pendant plus de 100 ans d'expérience.

L'État se donne donc les moyens. En même temps, ces grands investissements publics nécessitent un cadre clair et transparent. Après la création du Fonds spécial, le projet de loi n°7937 relative au logement abordable (réforme de la loi de 1979) (en cours d'instance) définira encore mieux la création et la gestion de ces logements, ainsi que l'accompagnement de ses habitants.

L'implémentation de la Stratégie Logement du ministère du Logement porte ses premiers fruits. À terme nous visons 10 fois plus de logements publics qu'il y en a aujourd'hui. Afin de disposer - au moins - d'une offre abordable pour les 18% de la population qui se trouvent en dessous du seuil de risque de pauvreté.

Pour le droit au logement ! Je remercie tous les acteurs du logement abordable œuvrant à cet objectif.

Henri Kox

Ministre du Logement

2. Les Chiffres-clés

2.1 Les Aides à la pierre

Projets et Logements

L'inventaire du Fonds spécial de soutien au développement du logement abordable comprend au 31 décembre 2021 un total de 252 projets représentant 3.358 nouveaux logements ou logements en rénovation. Ainsi, au courant de la seule année 2021, le ministère du Logement a accordé son appui pour 568 logements supplémentaires.

De ces 3.358 logements, 3.199 logements (soit 95%) representent de nouvelles constructions et 159 logements (soit 5%) des rénovations de logements existants. 43 % des logements, soit 1.453 logements, sont destinés à la vente emphyteotique et 57 % à la location abordable, ce qui correspond à 1.905 logements.

Les projets de logements abordables répertoriés au 31 décembre 2021 se répartissent sur 67 communes au total.

En 2021, des projets se sont ajoutés sur le territoire de 8 communes supplémentaires

Volumes financiers

Le volume financier des participations financières qu'il reste à verser pour ces 252 projets représente plus de 295 millions d'euros au 31 décembre 2021. Au courant de l'année 2021, le ministère a signé des conventions accordant des participations étatiques pour 227 millions d'euros.

Au courant de la seule année 2021, le ministère a déboursé 170 millions d'euros d'Aides à la pierre.

Perspectives

Afin de favoriser le développement de logements abordables, l'État luxembourgeois a acquis des terrains totalisant plus de 1.100 ares pour un potentiel estimé à plus de 400 logements.

Les promoteurs sociaux ont d'ores et déjà annoncés la livraison de quelques 4.420 logements d'ici 2026, soit une moyenne annuelle de 884 logements. En partie ces projets seront conventionnés au cours des mois à venir et intégrés à ce moment dans l'inventaire du Fonds spécial.

Au-delà de cette perspective, les promoteurs sociaux ont déjà annoncé vouloir signer sur la période entre 2022 et 2026, de nouvelles conventions pour un total de 7.800 logements et dont la livraison est prévue au-delà de 2026.

3.358

logements conventionnés au 31.12.21

568

logements supplémentaires conventionnés en 2021

43 %

de logements destinés à la vente emphytéotique

+

57 %

de logements à la location abordable

295 Mio d'€

Participations financières à verser au 31/12/2021

227 Mio d'€

d'Aides à la pierre accordées en 2021

170 Mio d'€

de participations financières versées en 2021

2/3

2 logements sur 3 sont réalisés par la SNHBM et le Fonds du Logement

67

Les logements se situent dans 67 communes

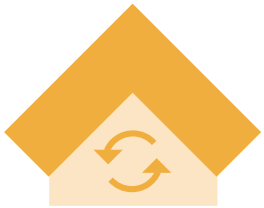

95 % + **5 %**

de nouvelles constructions

de rénovations de logements

2.2 Le Pacte logement 2.0

98

communes ont signé une convention initiale au 31/12/2021

310.000 €

versés par le ministère en 2021 pour les prestations des Conseillers logement

37

Conseillers logement externes et internes sélectionnés

Hautcharage - SNHBM

3. Fonctionnement du Fonds spécial de soutien au développement du logement

Jusqu'en 2019, le ministère du Logement disposait d'une vingtaine d'articles budgétaires pour honorer ses engagements dans le domaine des Aides à la pierre.

Or, une partie des crédits mis à disposition tombait régulièrement en économie. A titre d'illustration, le budget total destiné aux aides à la construction d'ensembles s'élevait à un peu plus de 471 millions d'euros entre 2010 et 2018, alors que les dépenses sur ce même laps de temps atteignaient environ 316 millions d'euros. Seul 67 % des crédits ont donc pu être consommés.

Cet important décalage entre le budget voté et les dépenses effectives s'expliquait par le fait que l'annualité de la loi budgétaire n'est guère compatible avec la construction de logements qui s'étale sur plusieurs exercices budgétaires. En effet, le secteur de la construction est tributaire de nombreux aléas pouvant retarder la planification, la mise en chantier et la réalisation des projets de logements (durée des procédures d'autorisation, intempéries, faillites ou autres imprévus).

Pour pallier à cet inconvénient de la gestion annuelle des crédits budgétaires destinés aux Aides à la pierre, il a été décidé de créer un Fonds spécial de financement dédié à la création de logements abordables à travers les Aides à la pierre prévues dans la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'Aide au logement.

Ainsi, le Fonds spécial de soutien au développement du logement a été instauré par la loi du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement (ci-après « le Fonds spécial »).

Le Fonds spécial apporte également une plus grande transparence pour ce qui est des investissements publics dans le développement du logement abordable au Luxembourg.

4. Dépenses réalisées et prévisionnelles 2022-25 du Fonds spécial

Le Fonds spécial permet la gestion comptable et budgétaire de deux volets, celui des Aides à la pierre d'une part et celui du Pacte logement 2.0 de l'autre.

Concernant les Aides à la pierre, les dépenses du Fonds spécial en faveur des projets actuellement dans l'inventaire du Fonds et de projets en perspective dépasseront les 300 millions d'euros d'ici 2023 suite à la multiplication des projets, notamment des projets de grande envergure sur des anciennes friches industrielles.

S'y ajoutent les dépenses liées au Pacte logement 2.0 qui sont estimées atteindre 30 millions d'euros d'ici 2023. Les dépenses liées au Pacte logement 2.0 se divisent en deux catégories. D'une part, le ministère du Logement accorde des participations financières pour mettre à disposition des communes un Conseiller logement dans le but de les soutenir dans la mise en place d'actions et de projets favorisant le logement. La participation financiere du ministere du Logement a ces projets constitue le second volet des participations au Pacte logement 2.0. **La participation financière liée à ces deux volets** est estimee augmenter graduellement de 27 millions d'euros en 2022 a 34 millions d'euros en 2025.

	Dépenses réalisées					Dépenses prévisionnelles			
Dépenses, en millions d'euros	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
A) Participation aux projets des établissements publics placés sous la surveillance de l'État	9	12	19	16	41	126	165	184	167
B) Participation aux projets de la SNHBM	8	17	18	31	28	45	52	71	101
C) Participation aux projets des communes	17	31	25	17	33	69	60	50	39
D) Participation aux projets des asbl, fondations et du Kierchefong	5	9	15	23	49	39	24	15	2
E) Participation aux projets de sociétés de droit privé	1	2	1	2	2	2	2	2	2
F) Acquisition par l'État d'immeubles destinés à l'habitat	-	-	6	9	18	20	20	20	20
Total Aides à la pierre	**40**	**71**	**84**	**96**	**170**	**300**	**322**	**341**	**330**
A) Conseiller logement	-	-	-	-	-	4	4	4	4
B) Participations financières pour projets Pacte logement 2.0	-	-	-	-	-	23	26	28	29
Total Pacte logement 2.0	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**27**	**30**	**32**	**34**
Total Fonds spécial	**40**	**71**	**84**	**96**	**171**	**327**	**352**	**373**	**363**

Note: Différences dues aux arrondis

Le graphique ci-contre illustre l'augmentation des participations financières qui seront liquidées aux promoteurs dans les années à venir.

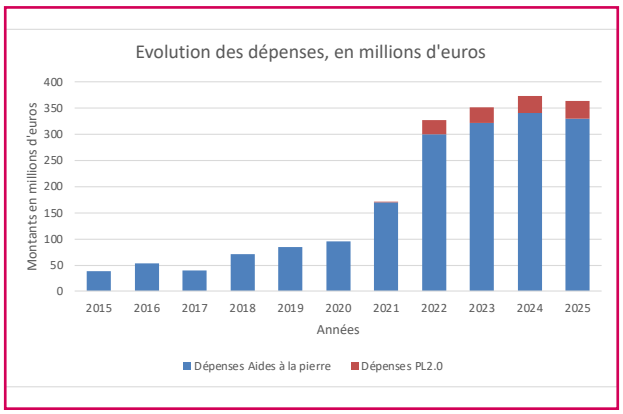

5. Volet “Aides à la pierre” du Fonds spécial

5.1 Fonctionnement des Aides à la pierre

En vertu de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l’Aide au logement, l’État est autorisé à favoriser par des participations financières l’initiative des promoteurs sociaux en vue de la réalisation de logements abordables destinés à la location ou à la vente.

Ces participations financières sont appelées « Aides à la pierre » et permettent la réalisation de trois types de projets, à savoir :

- l’acquisition et l’aménagement de terrains à bâtir ;
- la construction de logements destinés à la vente abordable sous emphytéose ;
- l’acquisition, la construction ou la rénovation de logements destinés à la location abordable.

L’accord d’une Aide à la pierre est subordonné à la conclusion d’une convention qui régit les conditions de la participation financière sur une période de 40 ans et qui est signée entre le promoteur social et le Gouvernement – représenté par le Ministre du Logement.

5.2 Les taux de participation des Aides à la pierre

L’État peut accorder des participations financières pouvant atteindre jusqu’à 75 % du coût du projet, voire de 100% pour les structures d’hébergement des demandeurs de protection internationale.

Les taux de subventionnement sont différenciés par type de projet et par type de promoteur social concerné :

Pour les logements destinés à la vente **sous emphytéose**, les promoteurs publics – les communes, le Fonds du Logement et la SNHBM – peuvent recevoir jusqu’à :

- 50 % du prix d’acquisition de terrain, des frais d’études et d’aménagement et
- 70 % des frais liés à l’aménagement de places de jeux et des espaces verts.

Pour les logements destinés à la **location abordable**, les promoteurs sociaux peuvent recevoir jusqu’à :

- 75 % des frais d’aménagement, de construction ou de rénovation ;
- 70 % des frais pour des logements destinés à héberger des étudiants et stagiaires ;
- 100 % des frais pour des logements destinés à héberger des demandeurs de protection internationale qui sont réalisés par des promoteurs publics.

Aides à la pierre*

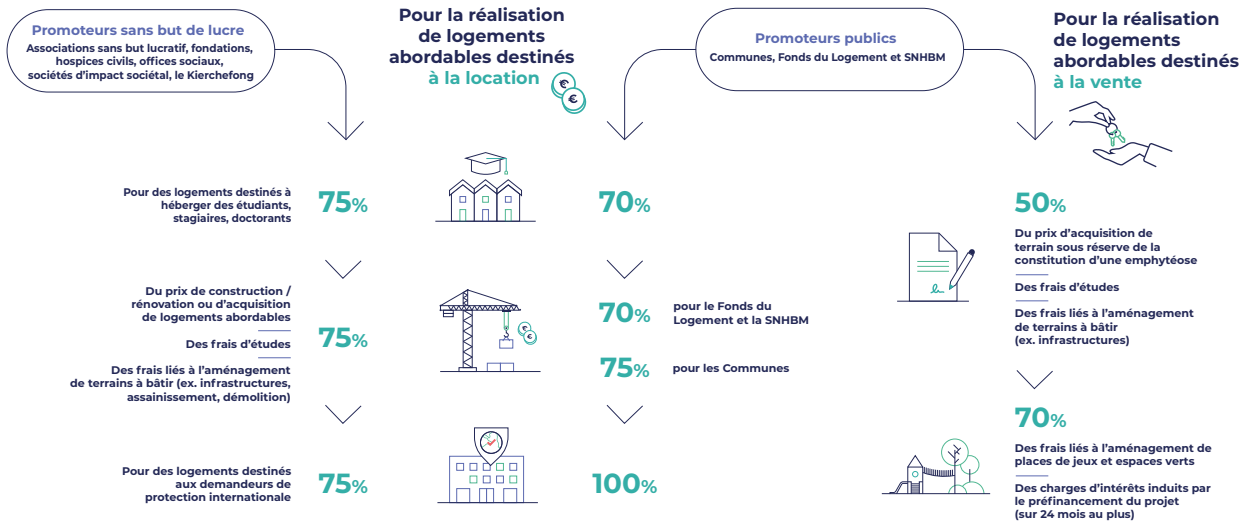

*Participations financières pour la création de logements abordables sont régies par la loi modifiée du 25 février 1979

Le projet de loi n°7937 relative au logement abordable, ayant pour objectif de dynamiser davantage la création de logements abordables en main publique, englobe notamment une réforme du régime des Aides à la pierre. La notion de promoteur social y regroupe les promoteurs publics et les promoteurs sans but de lucre.

Le régime d’aide actuel sera simplifié et homogénéisé de sorte que les deux types de promoteurs sociaux (publics et sans but de lucre) percevront le même taux maximal de 75% des participations financières pour les logements abordables locatifs réalisés.

5.3 Cahier des charges et commission d’accompagnement

Le ministère du Logement a élaboré un cahier des charges qui établit des recommandations pour tous les projets de logements abordables et à coût modéré élaborés et financés dans le cadre d’une Aide à la pierre.

Ce cahier des charges définit les suggestions générales et particulières du ministère du Logement dans son rôle d’attribution de fonds publics et dresse les critères de qualité et des plafonds de coûts subventionnables.

Dans un souci de gestion responsable des fonds publics, la Commission d’accompagnement des Aides à la pierre (CAAP) établie au sein du ministère du Logement conseille les promoteurs sociaux dans la réalisation de leurs projets afin de pouvoir se conformer aux conditions du cahier des charges. La CAAP évaluera les projets de logements soumis à une demande de participation financière et soumettra au Ministre un avis pour toute demande de participation financière.

Alzingen - SNHBM

Ce cahier des charges est consultable sous le lien :

https://logement.public.lu/fr/professionnels/communes/aides-etatiques/demande-aides-a-la-pierre.html

Noerdange- Fonds du Logement

5.4 Le cheminement d’un projet de logements

Un projet de logements peut couvrir l’acquisition de terrains, l’acquisition de logements, la construction de logements ou la rénovation et la transformation d’un bâtiment existant.

La réalisation d’un projet peut s’étendre dès lors sur plusieurs années et peut incorporer de multiples étapes.

Un même projet peut en outre donner lieu à plusieurs conventions relatives aux Aides à la pierre et ceci à différents moments du projet. Par exemple, un promoteur peut se voir accorder à un moment donné une subvention pour l’acquisition de terrain et, à un autre moment, une subvention pour la viabilisation du terrain et ensuite pour la réalisation des infrastructures. Finalement, la réalisation des logements peut s’étaler sur plusieurs étapes et se voir conventionnée par lot de construction.

Le graphique ci-dessous illustre le déroulement simplifié d’un projet et fournit une estimation de l’horizon temporel requis pour les différentes phases du projet. En pratique, les projets ont leurs spécificités et ne suivent pas forcément un déroulement prédéfini.

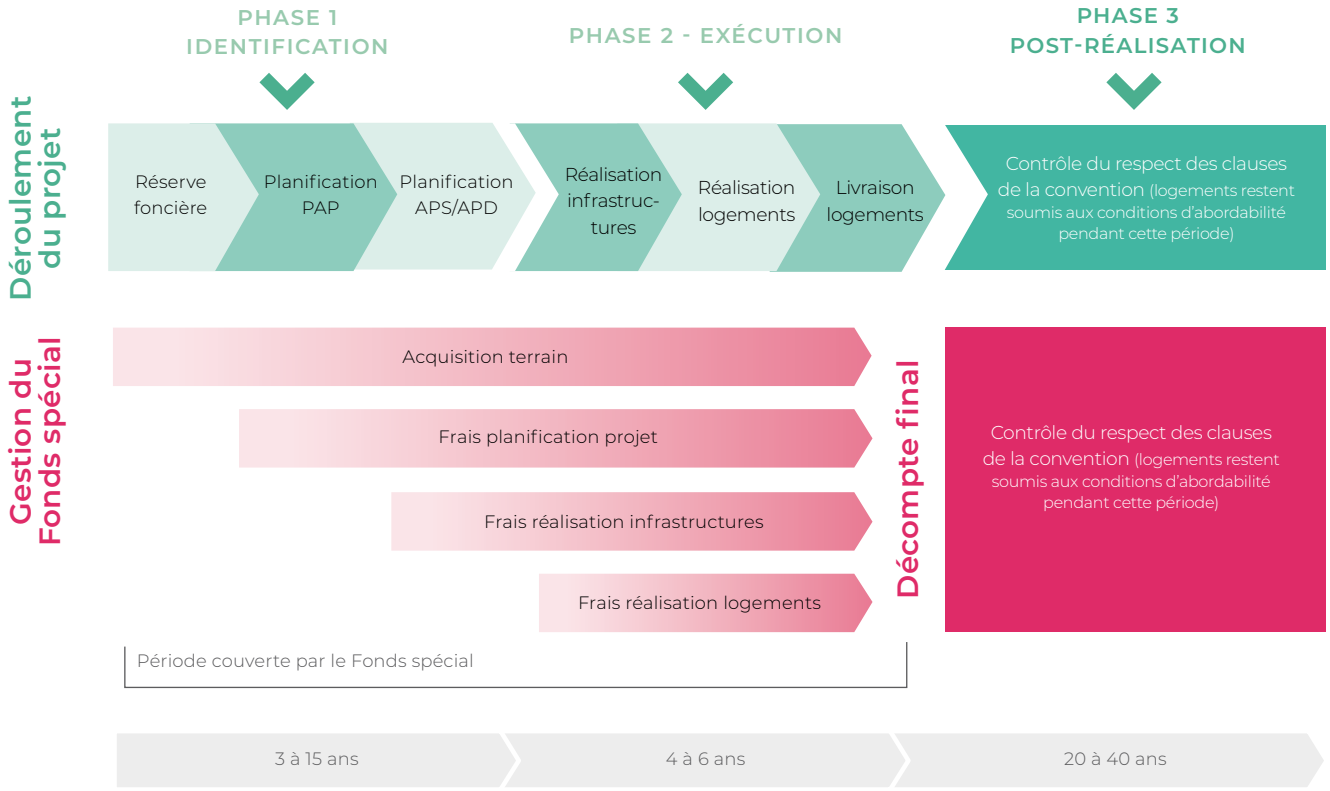

Les différentes phases d’un projet sont les suivantes :

1. **Réserve foncière** – Au sens large, il s’agit de terrains acquis par les promoteurs publics et faisant l’objet d’une participation financière. Ces terrains sont parfois hors du périmètre de construction et constituent alors des réserves foncières à long terme. Il a été estimé que la phase “réserve foncière” peut prendre entre 10 et 15 ans, et même plus, avant qu’un projet de réalisation de logements abordables n’y voie le jour.

2. **Planification PAP** – La planification pour l’élaboration et l’approbation d’un Plan d’Aménagement Particulier (PAP) peut prendre entre 24 mois et 7 ans, selon les complexités techniques, topographiques, environnementales et autres qui nécessitent souvent des études et mesures supplémentaires.

3. **Préparation du projet par le biais d’un Avant-Projet Sommaire (APS) et ensuite d’un Avant-Projet Détaillé (APD)** - Il n’est possible de conclure une convention pour la réalisation de logements subventionnés que lorsque le promoteur dispose d’un APD.

   En cas de PAP et selon l’envergure du projet, il est à noter qu’un APS/APD pour les infrastructures est réalisé à part. L’on estime que la planification APS/APD, pour les infrastructures et les logements, peut durer jusqu’à environ 1 année.

4. **Réalisation infrastructures** – La phase de construction des infrastructures peut prendre de 2 à 3 ans en fonction de l’envergure du projet. Cette phase peut être précédée par un assainissement ou une dépollution du site en question.

5. **Réalisation logements** – Cette phase peut durer entre 2 et 4 ans en fonction de l’envergure du projet.

6. **Livraison logements** – Le projet est achevé et les logements abordables sont mis sur le marché. Ensuite, le promoteur réalise le décompte final et les conventions relatives au projet sont financièrement clôturées. Finalement, le projet est retiré de l’inventaire du Fonds spécial.

7. **Contrôle clauses de la convention** – Les projets plus anciens ont fait l’objet d’une convention portant sur une durée de 20 ans. Depuis l’été 2019, la durée des conventions a été portée à 40 ans, afin de garantir que les logements subventionnés restent soumis aux conditions d’abordabilité au moins sur cette période. Les logements réalisés par les promoteurs publics (Fonds du Logement, SNHBM, Communes) resteront abordables au-delà de cet horizon de 40 ans.

Helmsange- SNHBM

5.5 Projets de l’inventaire et projets en perspective

A côté du cheminement spécifique d’un projet de logements, il est important de distinguer les projets qui sont :

- répertoriés dans l’inventaire du Fonds spécial à un moment donné,
- clôturés et donc retirés de l’inventaire du Fonds spécial,
- en planification, c’est-à-dire des projets en perspective.

Ainsi, les projets en planification ou en perspective n’apparaissent pas encore dans l’inventaire du Fonds spécial parce qu’ils ne sont pas suffisamment avancés pour qu’une convention puisse être conclue entre l’État et le promoteur social. Ces projets seront relatés dans le chapitre 5 du présent rapport.

L’inventaire du Fonds spécial ne comprend dès lors que les projets qui font l’objet d’une Aide à la pierre arrêtée dans une convention. Ces projets peuvent alors être :

- en cours d’élaboration, càd que le démarrage des travaux est imminent,
- en construction ou en rénovation, ou
- achevés, mais en attente de la clôture financière finale.

Une fois clôturés et le décompte final remis par le promoteur social au ministère du Logement, les projets sont retirés de l’inventaire du Fonds spécial pour figurer à terme sur le Registre national des logements abordables (RENLA) prévu dans la réforme de la loi modifiée du 25 février 1979.

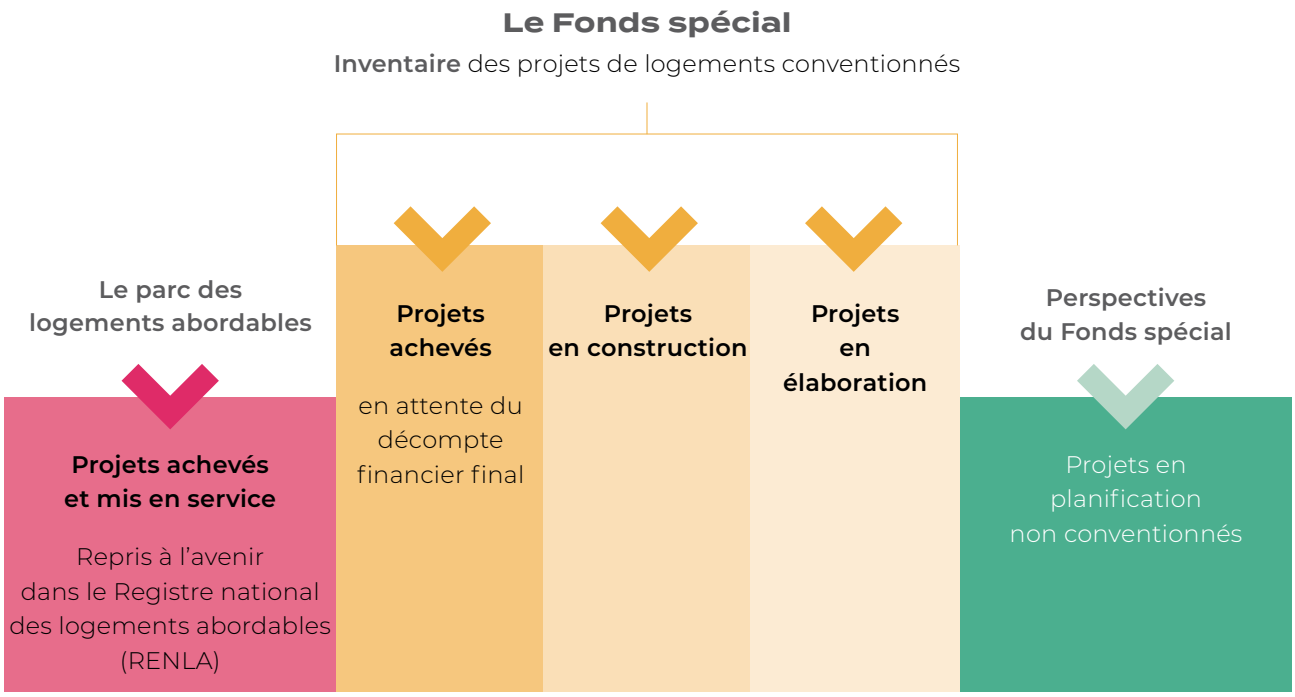

5.6 Affectation des logements abordables

Les logements qui font l'objet des Aides à la pierre sont affectés à une finalité définie dans la convention entre le promoteur et le ministère du Logement.

Les affectations possibles sont les suivantes :

1. **Logements en location abordable**
   Ce terme général couvre les logements locatifs subventionnés tels que définis par la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'Aide au logement. Les administrations communales, les communes, le Fonds du Logement et Société Nationale des Habitation à Bon Marché, en tant que promoteurs publics dans le sens de l'article 16 de la loi modifiée du 25 février 1979, sont en outre tenus de les louer conformément au règlement grand-ducal modifié du 16 novembre 1998[2] , contrairement aux autres promoteurs sociaux tels que les ASBL, fondations, etc. Les logements en location abordable comprennent plusieurs catégories dont notamment :

   a. **Location classique** – Il s'agit de logements destinés à une population à revenus modestes.

   b. **Location encadrée** - Il s'agit de logements locatifs subventionnés répondant à des besoins d'une population spécifique (p.ex. personnes âgées, personnes à mobilité réduite) et va de pair avec un accompagnement adapté aux besoins des locataires.

   c. **Location jeunes** – Ce sont des logements destinés à une population de jeunes adultes bénéficiant d'un suivi et d'un accompagnement social.

   d. **Hébergements pour demandeurs de protection internationale (DPI)**.

   e. **Location étudiants** – Il s'agit des logements destinés aux étudiants ou aux doctorants. Ceux-ci sont généralement composés de plusieurs chambres individuelles et d'espaces communs (séjour, cuisine, etc.) que les différents étudiants résidents partagent. Le nombre de logements étudiants présenté dans cette analyse se comprend par « lit » et non pas par unité de logement étudiant regroupant plusieurs étudiants.

2. **Logements en vente abordable**
   Ces logements subventionnés sont vendus à des communautés domestiques dont les moyens financiers ne dépassent pas un certain niveau, justifiant la perception de l'allocation de construction du ministère du Logement. Les biens vendus dans ce cadre sont soumis à un bail emphytéotique et à un droit de rachat au bénéfice du promoteur public pour une durée de 99 ans et dont le prix de rachat est déterminé par une clause conventionnelle. Conformément aux dispositions légales, un projet de logements destiné à la vente doit comprendre au moins 60% de logements en vente abordable subventionnée.

3. **Logements en vente à coût modéré**
   Ces logements ne sont pas subventionnés et sont vendus à des communautés domestiques dont les moyens financiers sont tels qu'ils dépassent le niveau justifiant la perception de l'allocation de construction, tout en respectant néanmoins un plafond de revenu supplémentaire défini par le promoteur public. Les biens vendus dans ce cadre sont également soumis à un bail emphytéotique et à un droit de préemption conventionnel au bénéfice du promoteur public. Conformément aux dispositions légales, un projet ne peut pas comprendre plus de 40% de logements en vente à coût modéré non subventionnée.

2. Règlement grand-ducal modifié du 16 novembre 1998 fixant les mesures d'exécution relatives aux logements locatifs, aux Aides à la pierre ainsi qu'aux immeubles cédés sur la base d'un droit d'emphytéose et d'un droit de superficie, prévus par la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement

Les modalités liées à la création de logements en vente à coût modéré seront amenées à évoluer avec l'entrée en vigueur du projet de loi n°7937 relative au logement abordable et réformant la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement.

- Les logements en vente à coût modéré sont mis en œuvre uniquement par les promoteurs publics.
- Ce régime est comparable au régime actuel de la « vente non-subventionnée ». Le plafond sera conçu de façon à rendre 70% des communautés domestiques éligibles pour l'acquisition de ce type de logements.
- Le foncier de ces logements bénéficiera d'une participation financière à raison de 50% dans le chef des promoteurs publics. Les frais de viabilisation et d'études seront à charge des acquéreurs.

Les logements en vente abordable et en vente à coût modéré seront soumis aux mêmes conditions de la cession du terrain par voie d'emphytéose contre paiement d'une redevance annuelle et d'un droit de rachat .

5.7 L'inventaire du Fonds spécial

5.7.1 Introduction

Le Fonds spécial de soutien au développement du logement a été instauré par la loi du 25 mars 2020 (ci-après « le Fonds spécial ») et est entré en vigueur le 1er avril 2020.

Le Fonds spécial a pour mission de contribuer à l'augmentation de l'offre de logements abordables par la participation financière à :

- la réalisation d'ensembles de logements au sens de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement ;
- la constitution par l'État d'une réserve foncière à des fins de développement de logement ;
- la revalorisation, l'assainissement et la viabilisation d'anciens sites industriels en vue de la création de logements ;
- l'amélioration de la qualité du logement et de l'habitat de manière à ce qu'ils répondent aux objectifs du développement durable ;
- les projets de logement déclarés d'intérêt général par le Gouvernement en conseil.

Le Fonds spécial peut intervenir dans le financement :

- de l'acquisition de terrains ;
- de l'étude de programmes de construction sous leurs aspects urbanistique, architectural et technique ;
- de l'aménagement de terrains à bâtir, y compris la démolition éventuelle de bâtisses existantes, l'assainissement et la stabilisation de terrains dans le sens horizontal et vertical afin de pouvoir y effectuer des travaux de fondation;
- de l'installation de voiries, de canalisations, de conduites d'eau, de gaz, d'électricité, de télécommunication ;
- de toutes autres infrastructures techniques nécessaires à l'aménagement de logements et tous les frais liés à des contraintes ou prescriptions techniques, urbanistiques, culturelles ou environnementales devant être exposés pour obtenir la délivrance de l'ensemble des autorisations administratives nécessaires pour la réalisation des projets de construction d'ensembles ;
- des charges d'intérêt liées au préfinancement des projets de construction ;
- de la construction de logements locatifs ;
- de l'acquisition, de la rénovation et de la transformation de logements existants ;
- de la construction de foyers d'hébergement pour travailleurs étrangers ou demandeurs d'asile ;
- de la construction de logements pour étudiants, stagiaires, apprentis en formation, personnes en formation continue, scientifiques ou experts en mission temporaire ;
- de l'aménagement des places de jeux et d'espaces verts ;

- de la construction d’infrastructures de garde et d’éducation réalisées dans le cadre de projets de construction d’immeubles ;
- des frais exceptionnels relatifs à l’assainissement et à la viabilisation de nouveaux quartiers d’habitation ayant été déclarés d’intérêt général par le Gouvernement en conseil.
- des projets mis en œuvre par les communes conformément aux dispositions de la loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte logement.

Le Fonds spécial répertorie dans son inventaire les projets relatifs à la création et la rénovation de logements subventionnés pour lesquels une convention entre l’État et le promoteur public ou privé a été signée et qui sont en phase de planification ou de réalisation. En outre, l’inventaire du Fonds spécial comprend des terrains acquis par l’État dans l’objectif d’y inscrire un projet de création de logements subventionnés à réaliser par un promoteur public. Les logements achevés, occupés ou non, pour lesquels le décompte final reste encore à établir sont également compris dans l’inventaire du Fonds spécial.

Le Fonds spécial n’inclut pas les projets de logement subventionnés clôturés, pour lesquels le décompte final a été établi et pour lesquels l’État a liquidé sa participation financière. A terme, ces logements seront repris dans le Registre national des logements abordables qui fera l’objet d’un projet de loi dans le contexte de la réforme de la loi du 25 février 1979.

Le Fonds spécial prévu par le projet de loi n°7937, précité,ne comprend pas non plus les projets en perspective, c’est-à-dire les projets en cours de planification, à une phase plus ou moins avancée, pour lesquels aucune convention n’aurait encore été établie. Ces projets en perspective sont détaillés au chapitre 5.

L’article 5 de la loi du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement prévoit qu’un rapport sur le fonctionnement du Fonds spécial soit présenté annuellement par le ministre ayant le Logement dans ses attributions à la Chambre des Députés.

5.7.2 Inventaire du Fonds spécial au 31 décembre 2021

Les chambres d’étudiants présentant une finalité particulière, ils ne sauraient être comparés à des logements destinés à répondre à des besoins de logements traditionnels. Ces projets ont donc été présentés séparément dans ce rapport et ne font pas partie du nombre de « logements » repris ci-dessous.

Au 31 décembre 2021, le Fonds spécial regroupe un total de 3.358 nouveaux logements ou logements en rénovation répartis sur 252 projets. Ces projets sont réalisés par près d’une cinquantaine de promoteurs différents, dont la majorité sont des communes. En comparaison, le Fonds spécial incluait au 31 décembre 2020 un total de 3.125 logements répartis sur 300 projets, avec 838 nouveaux logements conventionnés sur l’année 2020.

Le nombre de projets répertoriés dans le Fonds spécial au 31 décembre 2021 s’élève à 252 projets, contre 300 en début d’année.

10 terrains ont été acquis par l’État luxembourgeois. Ceux-ci ne font pas l’objet d’une convention.

Au cours de l’exercice 2021, 108 projets avec 335 logements ont été définitivement clôturés et ont été retirés de l’inventaire. En effet, un des objectifs du Fonds spécial était d’améliorer la visibilité du ministère du Logement sur les projets conventionnés et de permettre un suivi plus fin. Au cours des 24 derniers mois, le Fonds spécial a donc permis aux équipes du ministère du Logement d’identifier les projets achevés et de les solder comptablement après réception des derniers documents ou décomptes.

En outre, la baisse du nombre trouve son corollaire dans la réalisation de nouveaux projets plus grands et plus denses. Ceci explique que le nombre de logements augmente. Cette évolution est illustrée dans la partie 5.8.3 du présent rapport.

Graphique: Evolution des logements conventionnés en 2021

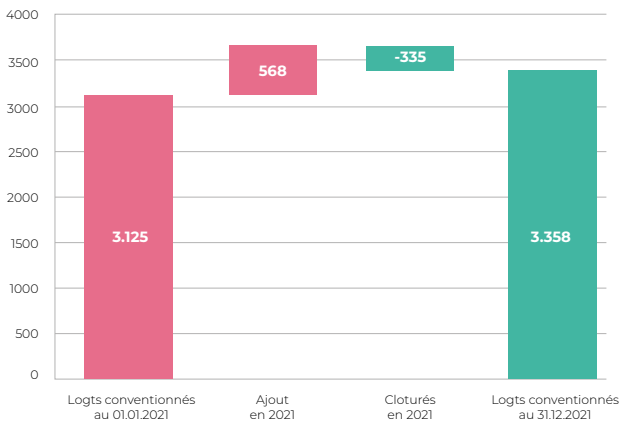

Au 31 décembre 2021, l’inventaire du Fonds spécial comprenait 3.358 logements conventionnés, contre 3.125 logements en début d’année.

Au cours de l’exercice 2021, 568 logements supplémentaires ont été conventionnés, dont 155 logements pour la SNHBM, 126 pour le Fonds du Logement, 125 pour les promoteurs associatifs et 163 pour les administration communales.

5.8 Analyse des projets de l’inventaire du Fonds spécial

5.8.1 Les projets selon leur nature et l’état d’avancement

Les projets inclus dans le Fonds spécial peuvent avoir des états d’avancement très différents, ce qui impacte l’horizon de réalisation des logements.

Afin de simplifier l’analyse, nous distinguerons, pour les besoins du présent rapport, entre les projets et logements en élaboration, les projets et logements en construction et les projets achevés.

Projets selon état d'avancement	Projets	%
en construction	139	55%
en élaboration	34	13%
projets achevés	79	31%
Total	**252**	

Logts selon état d’avancement	Logts	%
en construction	2.124	63%
en élaboration	98	3%
projets achevés	1.136	34%
Total	**3.358**	

Au 31 décembre 2021, 63 % des logements conventionnés, soit 2.124 logements répartis sur 139 projets différents, étaient en cours d’exécution. Ces logements seront disponibles à des fins d’habitation dans les années à venir et seront à ce moment reclassés en tant que projets achevés.

D’autre part, un total de 1.136 logements, soit 34 % des logements conventionnés, sont achevés et en attente de clôture. Ces logements sont, dans la majorité des cas, déjà occupés mais figurent encore dans le Fonds spécial jusqu’à la réception du décompte financier final de la part du promoteur social.

Logts par affectation	Logts	%
Vente	1.453	43%
Location	1.853	55%
Autres	52	2%
Total	**3.358**	

Les logements conventionnés sont destinés à raison de 1.453 unités (43 %) à la vente emphytéotique et à raison de 1.853 unités (55 %) à la location abordable. Les autres logements correspondent à la location pour jeunes adultes, personnes encadrées ou DPI.

Les projets en réalisation et répertoriés au 31 décembre 2021 dans l’inventaire se répartissent sur 67 communes. Une grande partie de celles-ci développe des projets en collaboration avec les deux promoteurs publics : le Fonds du Logement et la SNHBM. 35 communes sont elles mêmes développeurs de ce type de logements.

Graphique: Répartition des logements selon type

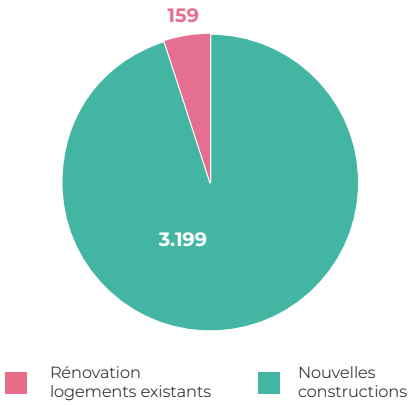

La plus grande proportion, soit 95 % des projets, se réfère à la réalisation de nouveaux logements abordables, contre 5 % pour la rénovation de logements abordables déjà existants dans le parc locatif des promoteurs sociaux.

5.8.2 Répartition géographique des projets

La carte présentée ci-dessous illustre la répartition géographique des projets dans l’inventaire du Fonds spécial en fonction du nombre de logements. La réalisation de logements abordables est particulièrement développée dans les régions les plus peuplées du pays, c’est-à-dire autour de la Ville de Luxembourg et de la Ville d’Esch-sur-Alzette, ainsi que dans les communes de Differdange, Contern et Pétange.

Répartition géographique	Logements
Luxembourg	1.000
Esch-sur-Alzette	485
Differdange	344
Contern	127
Pétange	102
Sanem	92
Junglinster	90
Grevenmacher	74
Dudelange	62
Diekirch	57

Nonnewisen - Fonds du Logement

Bettendorf - SNHBM

Répartition géographique des logements du Fonds spécial, tous promoteurs confondus

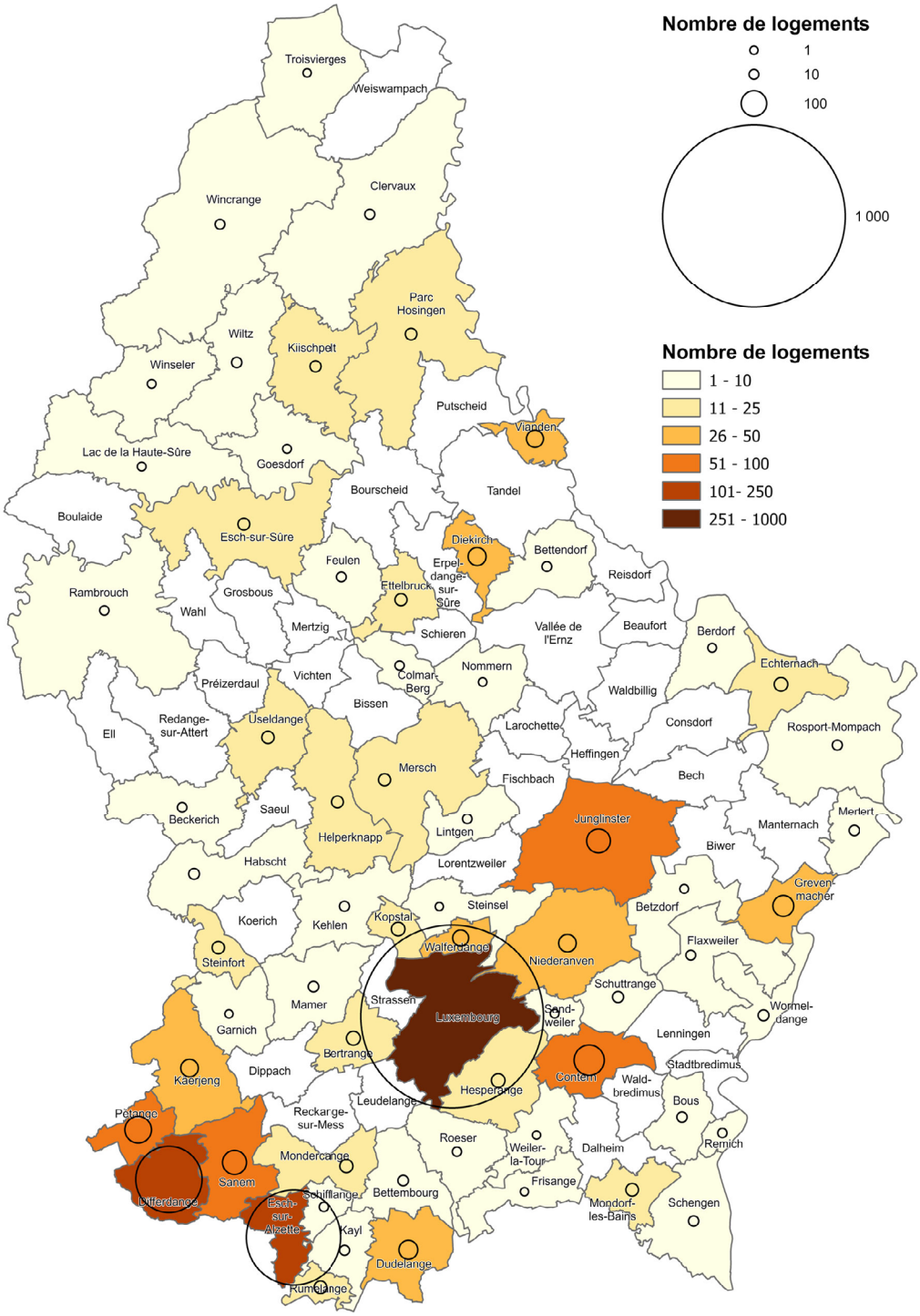

Auteur: DATer 2022
Source: Ministère du Logement 2022

5.8.3 Les projets par catégorie de promoteurs sociaux

La réalisation de logements abordables est une mission partagée par plusieurs promoteurs publics ou privés. La plus grande part de ces logements est réalisée par les deux promoteurs publics, le Fonds du Logement et la SNHBM. S’y ajoute l’action des communes, des promoteurs associatifs et des promoteurs privés, essentielle pour créer une offre diversifiée qui puisse répondre aux besoins croissants en logements abordables.

Graphique: Nombre de logts dans l’inventaire par type de promoteurs

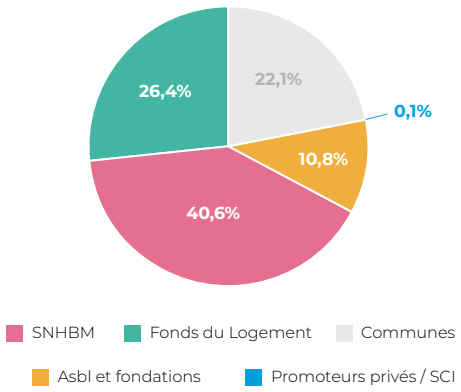

Type de promoteur	Logements conventionnés au 31.12.2021	En %	Projets conventionnés au 31.12.2021	Taille moyenne des projets
SNHBM	1.363	40,6 %	22	62
Fonds du Logement	887	26,4 %	72	12
Communes	742	22,1 %	109	7
Asbl et fondations	361	10,8 %	38	10
Promoteurs privés	5	0,1 %	1	5
Sous-total	**3.358**	**100 %**	**242**	**14**
Acquisition de terrains par l’État			10	
Total	**3.358**		**252**	

La plus grande part des logements conventionnés, soit 1.363 logements répartis sur 22 projets, sont réalisés par la SNHBM. La SNHBM est également le promoteur avec la plus grande taille moyenne des projets, soit 62 logements par projet en réalisation.

Le Fonds du Logement, plus actif dans des projets de rénovation ou de « Baulücken » au sein de quartiers existants, réalise actuellement 887 logements répartis sur 72 projets, pour une taille moyenne des projets de 12 logements par projet. Il est à noter que la part des logements conventionnés par ce promoteur sera amenée à augmenter fortement dans les années à venir dans le cadre du développement de projets de grande envergure, notamment le projet « Wunne mat der Wooltz » à Wiltz, avec plus de 830 logements, et le projet « Neischmelz » à Dudelange, qui présente un potentiel de logements de 1.575 logements.

En comparaison, l’inventaire du Fonds spécial au 31 décembre 2020 se décomposait tel qu’indiqué dans le tableau ci-dessous.

Type de promoteur	Logements conventionnés au 31.12.2020	En %	Projets conventionnés au 31.12.2020	Taille moyenne des projets
SNHBM	1.232	39,4 %	36	34
Fonds du Logement	899	28,8 %	109	8
Communes	726	23,2 %	118	6
Asbl et fondations	263	8,4 %	28	9
Promoteurs privés	5	0,2 %	1	5
Sous-total	**3.125**	**100 %**	**292**	**10**
Acquisition de terrains par l’État			8	
Total	**3.125**		**300**	

Comparé à l’inventaire du 31 décembre 2020, la taille moyenne des projets conventionnés est passé de 10 à 14 unités de logement. Cela est particulièrement vrai pour les projets de la SNHBM, dont la taille moyenne est passée de 34 logements par projet en 2020 à 62 logements par projet en 2021.

A l’avenir, cette évolution s’accentuera avec l’intégration de projets de grande envergure tels que sur les friches industrielles à Wiltz ou Dudelange.

Hautcharage - Cité Jean-Christophe- SNHBM

5.8.4 Analyse des projets pour chambres d’étudiants

Les sections précédentes font abstraction de la réalisation et rénovation de logements destinés à la location par des étudiants. Ces projets répondent à un besoin spécifique en lien avec l’éducation et, de ce fait, ne peuvent être assimilés à d’autres projets de création de logements abordables.

Pour les besoins de cette section, l’analyse ne porte pas sur des unités de logements indépendantes mais sur un nombre de chambres, souvent regroupées dans des structures de logements collectifs dans lesquels certaines infrastructures telles que les espaces communs ou les cuisines sont partagées.

Actuellement, 575 chambres font l’objet d’une convention avec le ministère du Logement. De ces chambres, 482 ont été réalisées sur initiative de promoteurs privés. Les subventions pour ces projets sont versées annuellement, de telle façon que ces projets resteront à l’inventaire du Fonds spécial pour la totalité de la période prévue dans la convention.

Les logements étudiants subventionnés par le ministère du Logement se concentrent principalement autour du Campus de l’Université de Luxembourg à Esch-Belval.

Commune d’implantation	Nombre chambres pour étudiants
Sanem	379
Esch-sur-Alzette	133
Differdange	55
Luxembourg	8
Total	**575**

Niederkorn - logements étudiants

5.8.5 Acquisition de terrains par l’État

L’État luxembourgeois a acquis en 2021, pour le ministère du Logement, des terrains totalisant plus de 1.100 ares dans la perspective de les mettre à disposition, par le biais d’emphytéose, à un promoteur public en vue de la réalisation de logements abordables. Le potentiel de réalisation de logements pour ces terrains est actuellement estimé à plus de 400 logements.

Emplacements des terrains acquis par le Fonds spécial

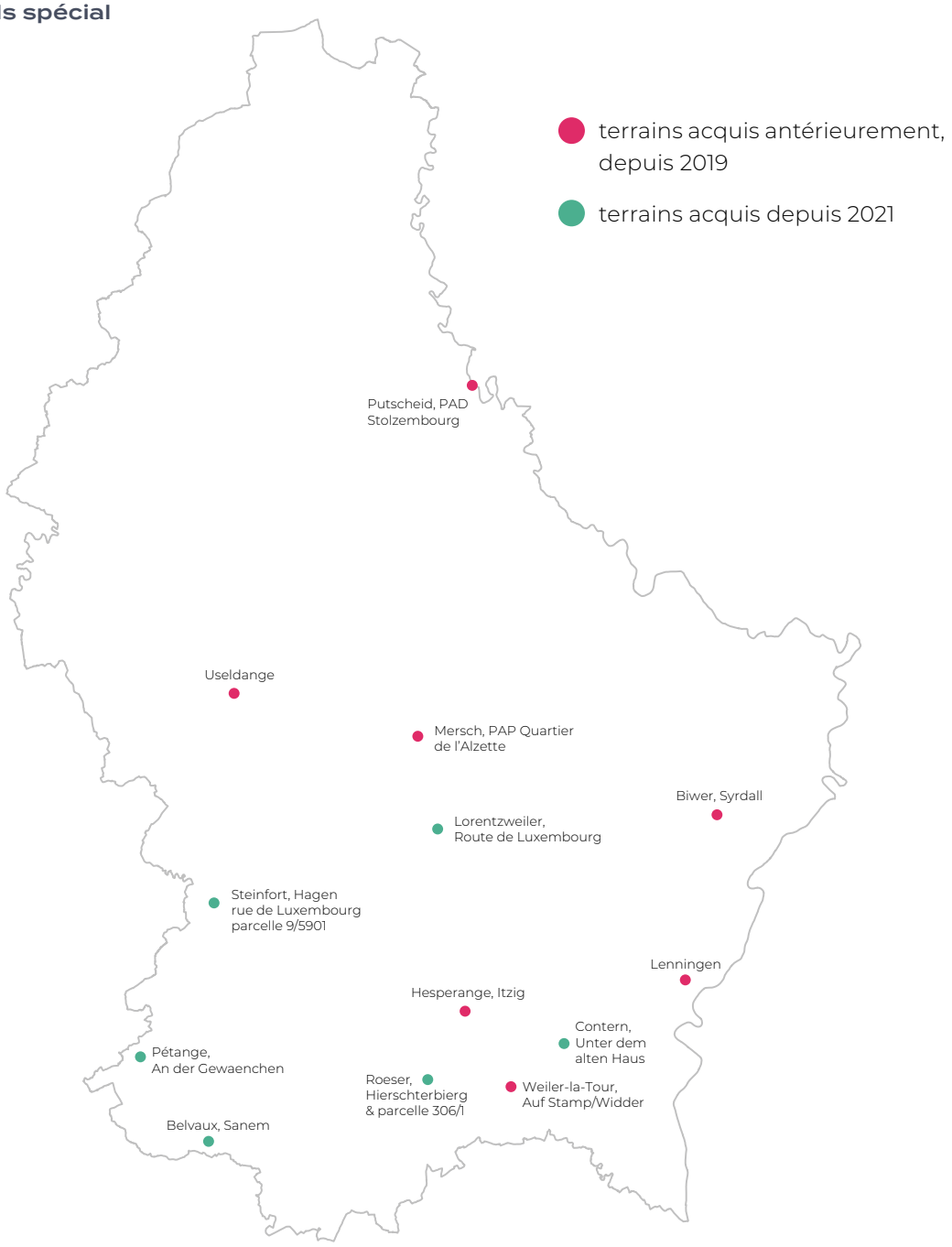

Description projet	Superficie (ares)	Montant en €	Montant payé en €	Densité de logements (sur base du PAG)*	Potentiel de logements*	Statut
Mersch	96,0	1.920.000	-	77	113	infrastructures en cours
Biwer/An der Schmëtt	131,7	4.200.100	-4.200.061	27	35	infrastructures en cours
Hesperange, Itzig	107,5	4.400.020	-4.400.016	32	34	Etudes PAP en cours
Sanem, Belvaux	10,0	225.040	-225.035	22	2	PAP en cours d’élaboration
Roeser, Bivange	145,5	3.635.773	-3.635.773	35	49	Plan directeur en cours d'élaboration
Roeser, Hierschterbierg	309,4	4.642.018	-315.018	35	72	Plan directeur en cours d'élaboration
Lorentzweiler	61,9	1.705.000	-1.554.500	30	18	Plan directeur en cours d'élaboration
Pétange	113,3	2.000.000	-	25	28	Terrain en partie classé en PAP QE,
Contern	174,1	2.610.000	-	30	52	Surface restante à l’étude
Steinfort, Hagen	17,1	660.000	-599.579	27	4	Plan directeur en cours d'élaboration

* Densité et potentiel estimé par le ministère du Logement

La constitution de réserves foncières par la main publique a également pour objectif le développement de logements abordables sur le long terme. C’est pourquoi, à l’avenir, l’État poursuivra sa stratégie d’acquisition de terrains.

5.9 Rapport financier du Fonds spécial

5.9.1 Participations financières par catégorie de promoteurs

Le rapport de 2020 présentait pour chaque projet la somme totale des participations financières accordées par le ministère du Logement sans tenir compte des versements déjà effectués en fonction de l’avancement du projet. Par cette manière le volume du Fonds spécial était artificiellement gonflé, même si le rapport renseignait également le volume des montants déjà versés. En effet, des projets proches de leur achèvement figuraient avec un solde important au niveau des engagements mais aussi des paiements effectués, gonflant les deux balances alors que la participation financière encore à verser était minime.

Pour illustration, le rapport de 2020 met en évidence une participation financière de 514 millions d’euros, dont 269 millions d’euros avaient déjà été versées. Déduction faite de 4 millions d’euros qui n’avaient pas été appelés par les promoteurs pour les projets finalisés, cela représentait au 31 décembre 2020 un total de 241 millions d’euros de participations en cours.

Catégorie de promoteurs	Participations à verser au 01/01/2021	Nouveaux engagements en 2021	Paiements effectués en 2021	Montants libérés	Participations à verser au 31/12/2021
SNHBM	68	27	-28	0	68
Fonds du Logement	62	58	-41	-3	76
Communes	48	60	-33	0	74
Asbl / fondation	34	65	-49	0	52
Promoteurs privés	18	0	-2	0	16
État	11	17	-18	0	9
Total	**241**	**227**	**-170**	**-3**	**295**

La somme des participations à verser par le ministère du Logement pour soutenir les projets de réalisation de logements abordables répertoriés à l'inventaire du Fonds spécial était de 241 millions d'euros au 1er janvier 2021. Au cours de l'année 2021, des engagements pour des participations supplémentaires de 227 millions d'euros ont été enregistrés suite à l'établissement de conventions entre les promoteurs et le ministère du Logement.

Les nouveaux engagements de 2021 incluent notamment :

- 20 millions d'euros pour le projet situé Rue du Sellier / Rue am Pesch réalisé par l'œuvre paroissiale de Bertrange ;
- 18 millions d'euros pour le projet « Gravity » de la commune de Differdange ;
- 10 millions d'euros pour le projet « Cité Ô » à Differdange réalisé par le Fonds du Logement ;
- 10 millions d'euros pour le projet situé à Junglinster, Rue de Wormeldange réalisé par le Fonds du Logement
- En comparaison, les nouveaux engagements de 2020 s'élevaient à 205 millions d'euros

En 2021, des paiements de 170 millions d'euros ont été versés aux promoteurs sociaux. Cela comprend notamment :

- 12 millions d'euros pour le projet « Gravity » de la Ville de Differdange ;
- 10 millions d'euros pour le projet « Cité Ô » à Differdange réalisé par le Fonds du Logement ;
- 9 millions d'euros pour le projet situé Rue du Sellier / Rue am Pesch réalisé par l'œuvre paroissiale de Bertrange ;
- 8 millions d'euros pour le projet « Nonnewisen » à Esch réalisé par le Fonds du Logement ;
- 7 millions d'euros pour le projet « Neugarten » de la Croix Rouge luxembourgeoise ;
- 6 millions d'euros pour le projet « Elmen » de la SNHBM.

En comparaison, des paiements de 96 millions d'euros avaient été versés aux promoteurs sociaux en 2020. Au 31 décembre 2021, les participations étatiques dues pour des projets dans l'inventaire du Fonds spécial s'élèvent à 295 millions d'euros.

La plus grande part des participations, soit 215 millions d'euros ou 73% des participations à verser, est dédiée à la réalisation de nouvelles constructions. En comparaison, 37 millions d'euros, soit 12% des participations sont dédiés à l'acquisition d'immeubles clé en main ou en VEFA et 18 millions d'euros (6% des participations) à la rénovation d'immeubles existants avec création de nouveaux logements.

Considérant l'affectation des logements, 214 millions d'euros ou 72% des participations sont alloués à la création de logements abordables destinés à la location, contre 19 millions d'euros ou 6% pour la création de logements abordables destinés à la vente. Les coûts de viabilisation représentent des participations de 32 millions d'euros, soit 11% de la totalité des participations.

5.10 Les projets de logements abordables en perspective

La présentation du rapport du Fonds spécial permet également de jeter un regard sur les projets de développement de logements qui sont en phase d’identification, mais non encore conventionnés par le ministère. Il s’agit dès lors de projets qui se situent en dehors de l’inventaire du Fonds spécial, mais qui y seront intégrés dès que des conventions auront été signées.

Les données présentées ci-dessous se basent sur les annonces faites par les promoteurs sociaux et restent donc indicatives. **En effet, avant la conclusion d’une convention « Aides à la pierre », les projets annoncés sont susceptibles d’évoluer et d’être retravaillés lors de l’élaboration des avant-projets détaillés.**

5.10.1 Perspectives d’achèvement de logements sur la période 2022-2026

Les différents promoteurs prévoient de livrer d’ici 2026 quelques 4.420 logements abordables, soit une moyenne annuelle de 884 logements.

Graphique : Livraison estimée de logements

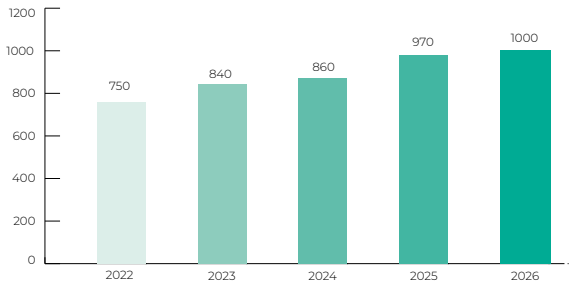

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des logements en perspective en fonction des principaux projets concernés.

Ces perspectives incluent 2.286 logements au sein de projets en cours d’exécution et 2.134 logements en planification.

Pour les projets en cours d’exécution, il s’agit notamment de projets réalisés par la SNHBM dans le quartier du Kirchberg à Luxembourg-ville ou à Contern, ainsi que des projets du Fonds du Logement notamment à Mamer (Wëltgebond) ou à Differdange (Mathendal).

Les logements issus de projets en cours d’exécution sont répartis sur 190 projets, dont 139 ont déjà fait lieu d’une convention avec le ministère du Logement et 51 projets ne sont pas encore conventionnés.

Au sein de cette catégorie, les 10 plus grands projets dans cette catégorie représentent 1.067 logements, soit 47%.

La somme des autres projets qui sont individuellement de plus faible envergure représentent 1.219 logements, soit 53%, répartis sur 180 projets dont certains sont incluent un seul logement.

D’autre part, pour les logements dans des projets en cours de planification, 49% des logements sont concentrés sur 10 projets. Les 51% de logements restants sont répartis sur 407 projets de plus faible envergure.

		Estimation ML Logements livrés 2022-2026
Projets en exécution		**2286**
dont:		
SNHBM - Kirchberg, Réimerwee	*	294
FDL - Nonnewisen	*	88
SNHBM - Contern, an den Päschen	*	127
FDL - Differdange, Mathendal	*	92
SNHBM - Belval Nord	*	72
Croix Rouge - Vianden, rue Neugarten	*	52
AC Hesperange - Alzingen, Rothweit	*	52
SNHBM - Differdange, Cité Lauterbann	*	52
FDL - Mamer, Wëltgebond		143
FDL - Biwer, An der Schmëtt		95
Autres projets		1.219
Projets en planification		**2134**
dont:		
FDL - Wunnen mat der Wooltz		76
SNHBM - Luxembourg, Itzegerknupp		261
FDL - Luxembourg, Val St André		60
SNHBM - Sanem, Geessewee		110
SNHBM - Elmen		200
SNHBM - Centre de Merl		112
SNHBM - JFK Sud		60
SNHBM - Domaine du Kiem		80
FDL - Sanem, rue de l'usine		20
SNHBM - Luxembourg, Bvd Pierre Dupong		60
Autres projets		1.095
Total		**4.420**

* Projet pour lesquels une convention a été établie au 31/12/2021

5.10.2 Perspectives de planification sur la période 2022-2026

Il est à noter que plusieurs projets de grande envergure sont d’ores et déjà en cours de planification mais que leur horizon de développement se situe au-delà de 2026. Ces logements ne sont donc pas inclus dans cette statistique mais s’y ajouteront au cours de prochaines années. Le ministère du Logement a actuellement une visibilité sur 7.800 logements additionnels dont l’horizon de finalisation est au-delà de 2026 et qui feront sujet d’une convention dans les prochaines années.

Bettendorf - SNHBM

Noerdange - Fonds du Logement

5.11 Les projets de grande envergure

Plusieurs projets de grande envergure sont actuellement en cours de planification, respectivement ont déjà été lancés. Ces projets ne sont pas encore tous entièrement conventionnés.

En vue de l’envergure des travaux à effectuer, notamment au niveau des infrastructures, il s’agit de projets qui s’étaleront sur une période de plusieurs années.

Le tableau ci-dessous reprend l’ensemble des projets en perspective pour lesquels la participation financière estimée dépassera probablement les 10 millions d’euros. Les projets qui nécessitent plus de 40 millions d’euros de participation financière feront également l’objet d’un projet de loi autorisant leur financement.

Promoteur public	Localité d'implantation projet	Adresse Lieu-dit	Durée de réalisation	Unités de logement	Participation financière estimée (en mio EUR)	Nécessite une loi de finance-ment
Fonds du Logement	Echternach	Cité Manertchen	2024-34	214	62-93	oui
SNHBM	Luxembourg	Bonnevoie, Itzegerknupp	2023-33	484	57-86	oui
SNHBM	Luxembourg	Kirchberg, JFK Sud	2023-28	175	50-75	oui
SNHBM	Luxembourg	Domaine du Kiem	2025-31	226-320	47-71	oui
Fonds du Logement	Luxembourg	Haargarten	2023-35	250	40-50	oui
SNHBM	Diekirch	Cité Militaire	2025-30	124	26-39	oui
SNHBM	Luxembourg	Merl, Boulevard Pierre Dupong	2023-27	184	25-38	non
SNHBM	Grosbous	Laangfelder	2022-25	85	25-38	non
SNHBM	Belvaux	Belval Nord	2022-25	68	25-38	non
SNHBM	Luxembourg	Centre de Merl	2022-26	112	22-34	non
Fonds du Logement	Luxembourg	Val St André	2023-27	92	20-31	non
SNHBM	Harlange	Harlange - Bierg	2022-24	67	12-20	non
AC Differdange	Differdange	Gulliver, 14-16 Grand-Rue	2023-27	45	10-18	non
SNHBM	Alzingen	Place Jomé	2025-30	65	11-14	non
Ville de Luxembourg	Luxembourg	Rue Paul Albrecht	2022-26	42	11-13	non
Fonds du Logement	Differdange	Clos de Jade	2021	43	10-12	non
SNHBM	Hupperdange	In der Kubischt	2025-29	51	10-12	non
AC Roeser	Peppange	Peppange centre	2022-25	25	10-12	non

1. Projet « Neischmelz »

Principales données :

Promoteur :	Fonds du Logement
Commune d’implantation projet :	Dudelange
Localité d’implantation projet	Dudelange
Surface totale terrain (ha)	32,47
Nombre de logements prévus	1.575
Participation financière estimée (en mio EUR)	507,5
Démarrage prévisionnel des travaux	Automne 2022
Durée prévisionnelle des travaux	15-20 ans

Bref descriptif :

Le projet « Neischmelz » consiste en la reconversion d’une friche industrielle de plus de 32 ha au sein de la ville de Dudelange, avec un concept urbanistique qui tient également compte du patrimoine industriel de la région.

Un pôle d’attraction régional et multifonctionnel sera créé, combinant logements, emplois, commerces et loisirs, prenant en considération les défis liés au développement durable par l’assainissement d’un retrait partiel des sols et la mise en place d’une couche de scellement et l’apport de terres saines.

Le projet compte en tout 4 plans d’aménagement particuliers (PAP) et présente à terme un potentiel de développement de 1.575 logements abordables (dans la location comme dans la vente), tout en assurant une diversité des formes d’habitat ainsi que des typologies des logements.

La loi de financement a été votée le 17 mars 2022, totalisant 889 logements.

2. Projet « Wunne mat der Wooltz »

Principales données :

Promoteur :	Fonds du Logement
Commune d’implantation projet :	Wiltz
Localité d’implantation projet	Wiltz
Surface totale terrain (ha)	24,03
Nombre de logements prévus	833
Participation financière totale estimée (en mio EUR)	286
Démarrage prévisionnel des travaux	Automne 2022

Bref descriptif :

Le site « Wunne mat der Wooltz », implanté dans la vallée entre Oberwiltz et Niederwiltz, s’étend sur une superficie de 24,03 ha et se situe essentiellement sur la friche industrielle de « Tarkett (Eurofloor) », l’ancien site « Baumaself » et le lieu-dit « Geetz ».

A terme, la réalisation de 872 logements, dont 833 logements abordables construits par le Fonds du Logement, permettra d’accueillir un peu plus de 2.000 personnes. 70 % des logements seront destinés à la location abordable et 30 % à la vente abordable.

Le projet « Wunne mat der Wooltz » se compose de 7 PAP, dont les 3 premiers, prévoyant la création de 401 logements, sont couverts par le projet de loi de financement votée le 29 juin 2021.

3. Projet « Haargarten »

Principales données :

Promoteur :	Fonds du Logement
Commune d'implantation projet :	Wiltz
Localité d'implantation projet	Wiltz
Surface totale terrain (ha)	8,3 ha
Nombre de logements prévus	250
Participation financière estimée (en mio EUR)	40-50
Démarrage prévisionnel des travaux	2023
Durée prévisionnelle des travaux	10-12 ans

Bref descriptif :

Les projets „Wunne mat der Wooltz" et „Haargarten" constituent ensemble un élan de développement global sur une ancienne friche industrielle.

La partie „Haargarten" a été intégrée ultérieurement au projet de développement. Elle englobe 8,3 ha et se situe sur une pente au sud-ouest de la localisation du projet « Wunne mat der Wooltz » et de la ville de Wiltz.

Les terrains sont en partie situés sur une ancienne zone industrielle qui incluait notamment les locaux de Circuit Foil, qui produisait jusqu'en l'an 2006 des feuilles en cuivre. A l'est et au sud de ces anciens lieux de production se situent deux terrains supplémentaires, qui étaient destinés jusqu'en 1960 à une utilisation agricole.

Le projet portera création d'un nouveau quartier résidentiel attractif avec une mixité sociale basée sur des critères de l'économie circulaire. Des maisons unifamiliales, jumelées, mitoyennes et multifamiliales sont prévues. De plus petites surfaces commerciales et des bureaux complètent le projet.

4. Projet « Elmen »

© Raymond Faber

Principales données :

Promoteur :	SNHBM
Commune d'implantation projet :	Kehlen
Localité d'implantation projet	Olm
Surface totale terrain (ha)	15,38
Nombre de logements prévus Masterplan (Phase 1)	394
Participation financière totale phase 1 (en mio EUR)	76
Démarrage des travaux	2018
Durée prévisionnelle des travaux	15 ans

Bref descriptif :

La Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHBM) réalise en collaboration avec la commune de Kehlen, le projet de grande envergure nommé Elmen. Sur une surface de 27 hectares, un nouveau village verra le jour avec une mixité de fonctions. Sur l'ensemble du site, le Masterplan prévoit la construction de 750 logements, ce qui permettra à Elmen d'accueillir environ 2.000 habitants à long terme. Dans la première phase les maisons unifamiliales seront toutes construites en bois. Pour les phases suivantes, les modalités de construction restent à définir. Suite au démarrage de la phase 1 du projet, il a été décidé de porter le nombre total de logements à plus de 800 par des adaptations des PAP 2 et 3.

Ce projet est réalisé en 3 phases. La première phase, qui porte sur la construction du PAP « Village central » avec 388 unités de logements a fait l'objet d'une loi de financement votée le 25 novembre 2020. Une convention « Aides à la pierre » pour la construction des infrastructures a été conclue en décembre 2020.

5. Projet „An der Schmëtt“

Principales données :

Promoteur :	Fonds du Logement
Commune d’implantation projet :	Biwer
Localité d’implantation projet	Wecker
Surface totale terrain (ha)	5,47
Nombre de logements prévus	164
Participation financière estimée (en mio EUR)	108
Démarrage prévisionnel des travaux	2022
Durée prévisionnelle des travaux	10 ans

Bref descriptif :

Le PAP « an der Schmëtt » est le fruit de la reconversion et de l’assainissement de l’ancienne « Cité Syrdall » et se situe dans la vallée de la Syre, dans la Commune de Biwer. Le projet compte un total de 164 logements nouveaux qui a été rendu possible grâce à la création par le FdL d’un logement intégré dans 18 maisons unifamiliales, en commun accord avec la commune de Biwer.

Parmi les logements, il y a 79 unités de type unifamilial, 26 unités de type bifamilial, 18 maisons avec logement intégré (soit 36 unités de logement) et 23 unités de type collectif.

Le projet prévoit un total maximal de 263 places pour le stationnement (dont 213 stationnements privatifs) et prévoit le regroupement de la majorité des stationnements privés sous forme de carports aux entrées du quartier. Les stationnements publics dédiés aux visiteurs sont implantés le long des voiries.

Le PAP a été approuvé par le Ministre en date du 5 mars 2021. Le projet de loi de financement a été déposé le 24 février 2022.

6. Projet „Wëltgebond“

Principales données :

Promoteur :	Fonds du Logement
Commune d’implantation projet :	Mamer
Localité d’implantation projet	Mamer
Surface totale terrain (ha)	4,99
Nombre de logements prévus	162
Participation financière estimée (en mio EUR)	83
Démarrage prévisionnel des travaux	2022
Durée prévisionnelle des travaux	7 ans

Bref descriptif :

Le Fonds du Logement réalise un projet d’aménagement particulier PAP Wëltgebond à Mamer en maîtrise d’ouvrage conjointe avec les sociétés Devimolux et Longchamp.

Le PAP a été approuvé par le Conseil communal de Mamer en date du 27 janvier 2017 et par le Ministre de l’Intérieur en date du 11 avril 2017. Le présent projet vise, pour le compte du Fonds du Logement, la construction de 162 logements. Ces logements seront destinés à la location subventionnée, à la vente subventionnée et à la vente libre. Le projet prévoit 2 maisons jumelées, 31 maisons en bande et 129 appartements répartis dans 10 résidences.

Parmi les infrastructures, il y aura des emplacements de parking public, des espaces de rencontre et de récréation et 302 places de stationnement privatives. La loi de financement du projet Wëltgebond a été votée le 18 novembre 2021.

7. Projet „Cité Manertchen“

Principales données :

Promoteur :	Fonds du Logement
Commune d’implantation projet :	Echternach
Localité d’implantation projet	Echternach
Surface totale terrain (ha)	12,23
Nombre de logements prévus	214
Participation financière estimée (en mio EUR)	62-93
Démarrage prévisionnel des travaux	2024
Durée prévisionnelle des travaux	10 ans

Bref descriptif :

Le projet du PAP « Manertchen » prévoit la construction de 214 logements abordables et d’un commerce. 70% de ces logements seront destinés à la location subventionnée et 30% seront destinés à la vente subventionnée.

Parmi les infrastructures, il y aura des emplacements de parking public, des espaces de rencontre et de récréation.

Le concept de stationnement privatif prévoit également 364 places de stationnement, réparties en places intérieures (résidences) et en places extérieures, à l’entrée des maisons ou sous forme de carport, afin de les différencier des emplacements publics.

L’élaboration du PAP se trouve en procédure d’adoption.

8. Projet « Itzegerknupp

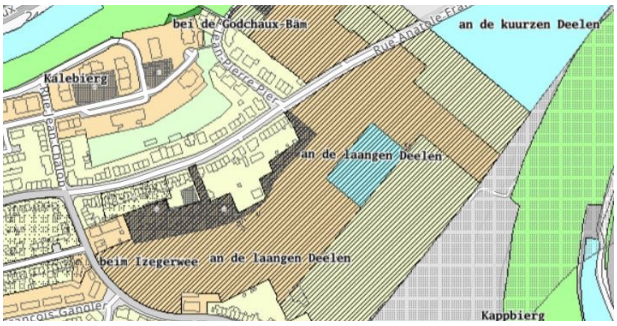

Principales données :

Promoteur :	SNHBM
Commune d’implantation projet :	Luxembourg
Localité d’implantation projet	Bonnevoie
Surface totale terrain (ha)	13,3 ha
Nombre de logements prévus	484
Participation financière estimée (en mio EUR)	57-86
Démarrage prévisionnel des travaux	2023
Durée prévisionnelle des travaux	10 ans

Bref descriptif :

A Luxembourg-Bonnevoie, le projet d’envergure Itzegerknupp, couvrant un terrain de plus de 13 hectares, situé entre les rues d’Itzig et Anatole France, prévoit la construction de 750 logements, dont 110 maisons unifamiliales et 640 appartements. La SNHBM, propriétaire de 66% des terrains, pourra y réaliser environ 484 logements abordables. Aux abords de la même rue Anatole France, la SNHBM a élaboré un autre projet de moindre envergure.

Les deux PAP ont été approuvés définitivement par toutes les autorités en 2013 et la procédure de remembrement assez complexe a pu être finalisée fin 2021. Des fouilles archéologiques auront lieu au printemps 2022 et les travaux devraient démarrer en 2023.

9. Projet „Rue des Ligures“

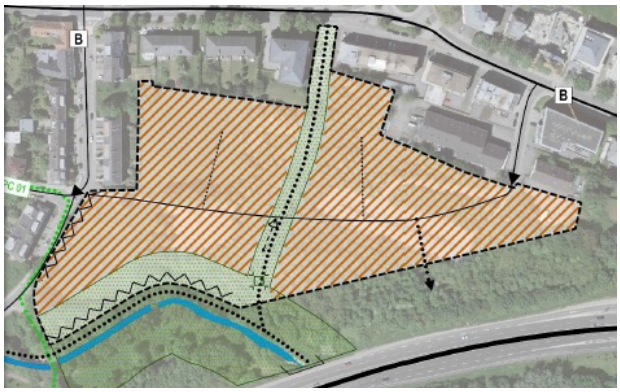

Principales données :

Promoteur :	SNHBM
Commune d’implantation projet :	Luxembourg
Localité d’implantation projet	Hollerich
Surface totale terrain (ha)	3,16 ha
Nombre de logements prévus	316
Participation financière estimée (en mio EUR)	48-72
Démarrage prévisionnel des travaux	2026
Durée prévisionnelle des travaux	5 à 7 ans

Bref descriptif:

La SNHBM réalise en collaboration avec la Ville de Luxembourg, le projet de grande envergure nommé « Rue de Ligures ». Sur une surface de 3,16 hectares, un nouveau quartier d’habitation HAB-2 verra le jour. Le PAP prévoit la construction de 316 logements abordables.

10. Projet „Quartier Kiem“

Principales données :

Promoteur :	SNHBM
Commune d’implantation projet :	Luxembourg
Localité d’implantation projet	Kirchberg
Nombre de logements prévus	320
Participation financière estimée (en mio EUR)	47-71
Démarrage prévisionnel des travaux	2025
Durée prévisionnelle des travaux	5 à 7 ans

Bref descriptif:

Il est prévu de modifier un îlot du PAP du Domaine du Kiem (projet Kiem Ak2) à Luxembourg, afin de le densifier pour passer de 226 à 320 unités de logements. Le projet sera proche des transports publics et de toutes commodités.

11. Projet „JFK Sud"

Principales données :

Promoteur :	SNHBM
Commune d'implantation projet :	Luxembourg
Localité d'implantation projet	Kirchberg
Surface totale terrain (ha)	20 ha
Nombre de logements prévus	175
Participation financière estimée (en mio EUR)	35-45
Démarrage prévisionnel des travaux	2023
Durée prévisionnelle des travaux	4 à 6 ans

Bref descriptif:

La SNHBM réalise en collaboration avec le Fonds Kirchberg un projet de 175 logements abordables.

La volumétrie à la base du concept prévoit des bâtiments qui dessinent un front de rue le long de l'avenue John F. Kennedy de plus grande hauteur en face du nouveau bâtiment du Secrétariat du Parlement Européen et des ensembles de plus petites dimensions qui assurent le lien visuel avec le Weimershof.

Le long de la rue Fort Thüngen des maisons de ville en bande donnent directement sur des espaces publics, faisant ainsi le relais avec le quartier existant.

Côté avenue John F. Kennedy, les espaces à rez-de-chaussée sont destinés à des bureaux, commerces et services de petite et moyenne taille. Ainsi, le projet devra encourager une activité urbaine en complément avec les grandes structures déjà présentes sur le plateau.

12. Projet „Cité Militaire"

Principales données :

Promoteur :	SNHBM
Commune d'implantation projet :	Diekirch
Localité d'implantation projet	Diekirch
Surface totale terrain (ha)	2,05 ha
Nombre de logements prévus	124
Participation financière estimée (en mio EUR)	26-39
Démarrage prévisionnel des travaux	2025
Durée prévisionnelle des travaux	4-6 ans

Bref descriptif:

La SNHBM réalise en collaboration avec la Ville de Diekirch, le projet de grande envergure nommé « Cité Militaire ». Sur une surface de 2,05 hectares, un nouveau quartier d'habitation verra le jour. Le PAP prévoit la construction de 184 logements, dont 124 seront abordables. Il est également prévu de construire un nouveau bâtiment administratif avec un parking centralisé.

Projets dont la loi a été votée ou le projet de loi déposé

Projet	Promoteur	Nombre de logements	Statut	Période de réalisation
Dudelange - Laminoir Neischmelz	Fonds du Logement	889	loi votée le 17/03/2022	2022-42
Wiltz - Wunnen mat der Wooltz	Fonds du Logement	401	loi votée le 29/06/2021	2022-42
Kehlen - Elmen	SNHBM	388	loi votée le 25/11/2020	2018-33
Biwer - An der Schmëtt	Fonds du Logement	164	projet de loi déposé le 24/02/2022	2022-32
Mamer - Wëltgebond	Fonds du Logement	162	loi votée le 18/11/2021	2022-28

6. Volet « Pacte logement 2.0 » du Fonds spécial

6.1 Fonctionnement du Pacte logement 2.0

6.1.1. Introduction

Le Pacte logement 2.0, qui a pour base légale la loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte logement 2.0, a pour objectif principal de mieux soutenir les communes comme partenaires de l'État dans le développement du parc des logements abordables. Le Pacte logement 2.0 est établit jusqu'en 2032.

Les trois finalités opérationnelles visées sont :

- l'augmentation de l'offre de logements abordables,
- la mobilisation du potentiel foncier et
- l'amélioration de la qualité résidentielle.

À cette fin de nouveaux instruments et mécanismes sont introduits :

- le Conseiller logement, un appui qui aide la commune à se doter d'une stratégie pour le logement et de la mettre en œuvre ;
- le Programme d'action local – logement (PAL), une véritable stratégie communale pour la promotion du logement abordable qui définit les priorités et énumère les projets de la commune en matière de logement ;
- l'appui financier apporté aux communes, qui dépendra directement du nombre de logements abordables créés et qui vise la réalisation de projets soutenant les objectifs opérationnels du Pacte.

6.1.2. Etapes-clé du Pacte logement 2.0

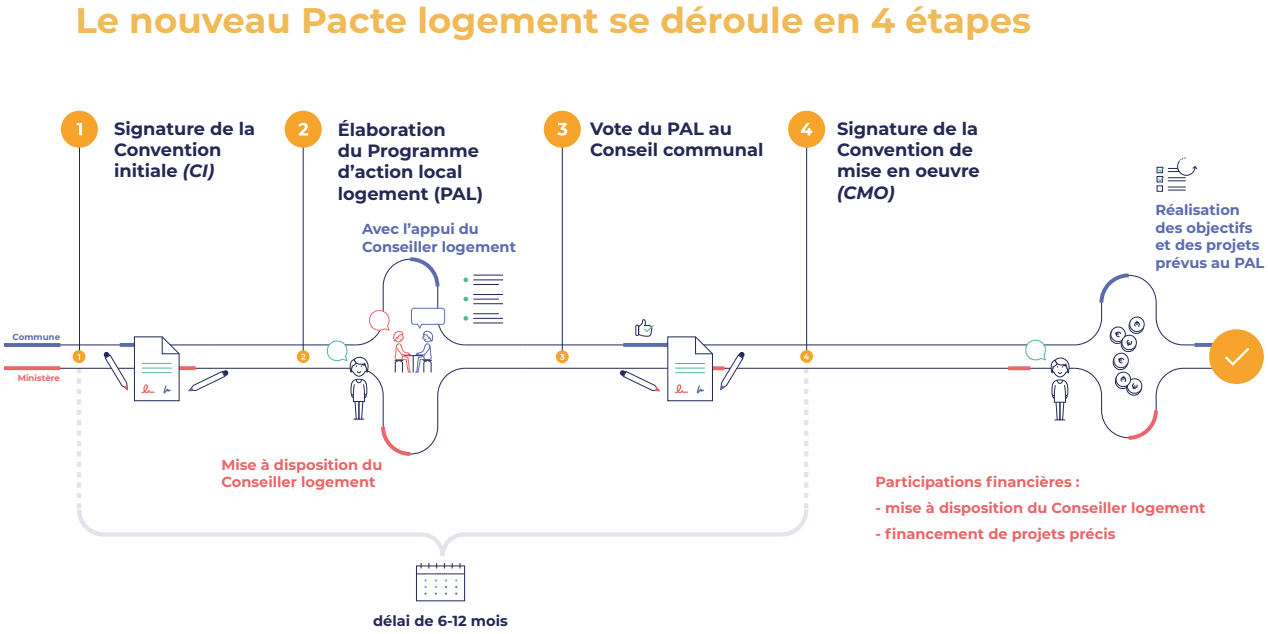

6.2 Conventions initiales et conventions de mise en œuvre

6.2.1 Présentation

6.2.1.1 Convention initiale

Chaque commune qui souhaite adhérer au nouveau Pacte logement peut signer une convention initiale avec l'État, représenté par le Ministre du Logement. Elle est établie pour une durée de douze mois.

La convention initiale prévoit les modalités d'élaboration du « PAL ». Au moment où le « PAL » de la commune sera validé par le ministère du Logement, la commune pourra signer une convention de mise en œuvre. Lorsque la convention initiale n'est pas encore arrivée à échéance, elle prendra fin de plein droit au moment de la signature d'une convention de mise en œuvre.

◆ Engagement de la commune

Par la signature d'une convention initiale, la commune s'engage à élaborer le « PAL » avec l'appui d'un Conseiller logement, afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Pacte logement. Dans la convention initiale la commune précise si elle souhaite travailler avec un Conseiller logement externe, ou si au contraire elle dispose d'une personne compétente au sein de son administration qui exercera cette fonction en tant que Conseiller logement interne.

◆ Engagement de l'État

La convention initiale donne droit à la commune

- à une première participation financière de l'État aux prestations du Conseiller logement en vue de l'élaboration du « PAL » ;
- à la mise à disposition d'un outil informatique aux communes pour élaborer le « PAL ».

6.2.1.2 Convention de mise en œuvre

Lorsque le « PAL » est adopté par le conseil communal, la commune peut conclure une convention de mise en œuvre avec l'État, représenté par le ministre ayant le Logement dans ses attributions. La convention de mise en œuvre vient à terme de plein droit le 31 décembre 2032.

- **Engagement de la commune**

Par la convention de mise en œuvre la commune s'engage à :

- contribuer aux objectifs du Pacte logement par la réalisation de son « PAL » ;
- établir avec l'appui du Conseiller logement, un bilan annuel présentant l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAL.

- **Engagement de l'État**

La convention de mise en œuvre donne droit à la commune à des participations financières de base pour :

- les prestations du « Conseiller logement » dès la signature de la convention initiale. Les contingents d'heures maximaux par commune sont identiques pour toutes les communes et indépendantes de leur taille ;
- des projets précis réalisés par les communes afin d'atteindre les objectifs du Pacte logement.

6.2.2 État d'avancement au 31 décembre 2021

En juillet 2021, le ministère du Logement a envoyé à chaque commune une convention initiale personnalisée.

Entre les mois de septembre et octobre 2021, le ministre du Logement a invité les responsables politiques des communes à cinq conférences régionales pour expliquer les démarches et le fonctionnement du Pacte logement 2.0.

Au 31 décembre 2021, 98 communes ont déjà signé la convention initiale sur un total de 102 communes.

Aucune convention de mise en œuvre n'a été signée au 31 décembre 2021.

6.3 Le Conseiller logement

6.3.1 Présentation

Le Conseiller logement joue un rôle important dans la mise en œuvre du Pacte logement au niveau communal. Sa fonction est inspirée de celle du conseiller climat (Pacte Climat) et peut être assurée par un expert externe ou, au choix de la commune, par un ou plusieurs employés communaux. Par ailleurs, plusieurs communes peuvent « se partager » un Conseiller logement.

Pendant la durée de la convention initiale, le Conseiller logement a pour mission d'appuyer la commune dans l'élaboration du Programme d'action local logement, dénommé ci-après « PAL ».

Pendant la durée de la convention de mise en œuvre, les missions du Conseiller logement consistent dans :

- la coordination, l'encadrement et le suivi de la mise en œuvre du « PAL » ;
- l'actualisation du « PAL » ;
- l'élaboration et la soumission des bilans annuels.

Les personnes qui désirent exercer les fonctions de Conseiller logement doivent disposer d'une formation universitaire d'au moins trois années accomplies. Elles doivent également justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme ou de l'architecture. En outre, une formation initiale de 30 heures et des formations continues de 16 heures par an sont prévues.

6.3.2 État d'avancement au 31 décembre 2021

Sur les 98 communes signataires, 7 communes ont opté pour un Conseiller logement interne et 91 communes travaillent avec un Conseiller externe.

30 Conseillers logement externes ont été sélectionnés et mis à disposition des communes signataires de la convention initiale, dont 25 Conseillers logement ont accepté leur mission. 22 Conseillers logement accompagnent plusieurs communes.

Un même Conseiller logement externe peut accompagner plusieurs communes. 5 Conseillers logement n'ont pas encore de mission.

Entre juin et décembre 2021 ont eu lieu deux séries de formations initiales pour les Conseillers logement, qu'ils soient externes ou internes, avec un total de 44 inscriptions. Une troisième série de formation initiale pour les Conseillers logement et personnes de contact PL2.0 a débuté en mars 2022 (+/- 32 inscriptions).

6.4 Le Programme d'action local (« PAL »)

Le Programme d'action local logement (« PAL ») est la stratégie communale pour le développement du logement abordable et constitue la base de la mise en œuvre du Pacte logemsent 2.0 au niveau communal.

Ce programme d'action est élaboré par le Collège des Bourgmestre et Échevins, en concertation, le cas échéant, avec la Commission consultative logement et avec le soutien du Conseiller logement et des différents services de l'administration communale.

Le PAL est un programme pluriannuel qui établit un état des lieux en matière des politiques du logement abordable au niveau communal, les priorités et champs d'action et qui énumère les projets envisagés par la commune.

Il est arrêté par un vote au Conseil communal. Le Collège des Bourgmestre et échevins transmet une copie du PAL au ministère du Logement avant la présentation définitive du PAL au conseil communal. Quand le PAL a été validé par le ministère du Logement, la commune pourra signer une convention de mise en œuvre.

Le délai pour l'élaboration du programme est fixé dans la convention cadre initiale et ne devrait en principe pas prendre plus de 6 mois. Il est explicitement souhaité que les communes coordonnent leur PAL avec d'autres communes et, le cas échéant, envisagent également des projets communs.

En collaboration avec le SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion informatique), l'encodage et les étapes administratives liées au PAL sont réalisés de façon numérique sur un outil informatique mis à disposition des communes.

© Schmitt - GlobalView

Lamadelaine - SNHBM

Déroulement de la 1ère phase du Pacte logement 2.0 Convention initiale (CI)

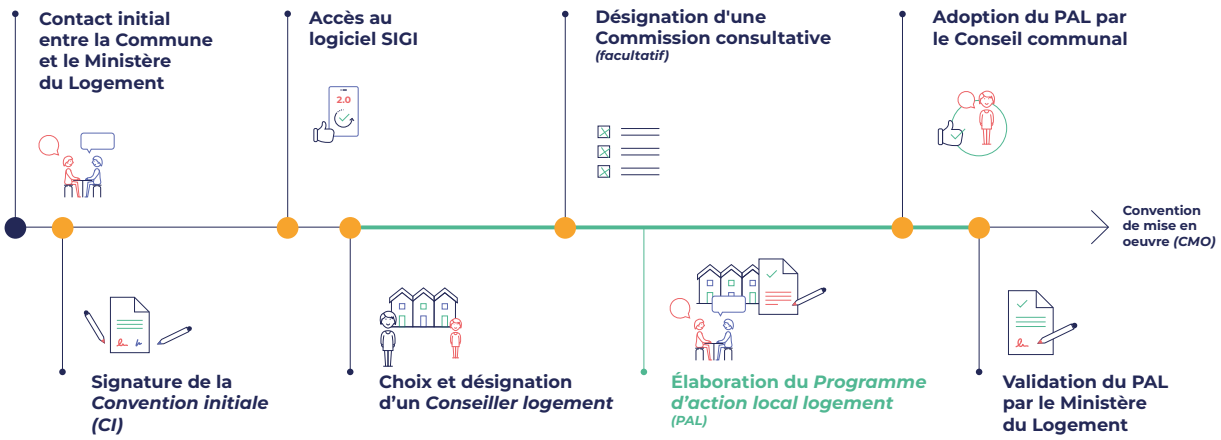

Les différentes étapes dans l'élaboration du PAL

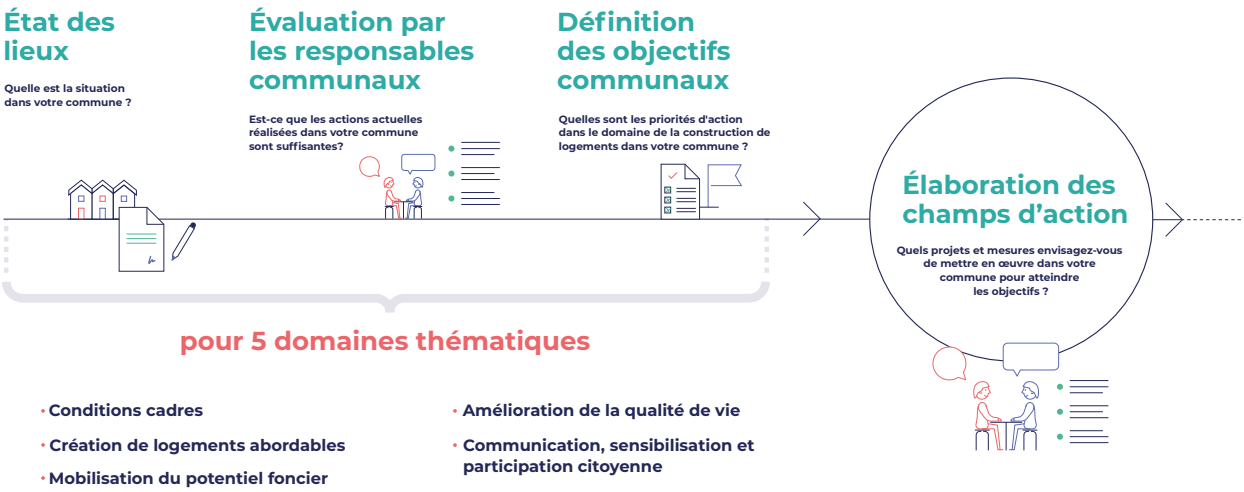

Aucun PAL n'a été finalisé au 31 décembre 2021.

6.5 Participation financière du Pacte logement 2.0

6.5.1 Introduction

Le fonctionnement des participations financières du Pacte logement 2.0 se distingue de son prédécesseur sur deux points essentiels :

- L'enveloppe financière disponible pour les participations étatiques accordées aux communes est calculée en fonction du nombre de logements abordables créés sur le territoire de la commune et non plus en fonction de la croissance démographique.
- Les participations financières accordées aux communes sont versées en fonction de la réalisation des projets approuvés dans le cadre du Pacte logement et visant la réalisation des objectifs dudit Pacte. La dotation aux communes n'est donc plus versée en tranches annuelles, mais est gérée par le ministère du Logement à travers le Fonds spécial de soutien au développement du logement.

6.5.2 Détermination de l'enveloppe financière des participations étatiques – les dotations

Le montant de l'enveloppe financière des participations étatiques pour la réalisation des projets dépend essentiellement du nombre de logements abordables créés sur le territoire de la commune.

L'enveloppe financière maximale est composée des éléments suivants :

- Une dotation forfaitaire initiale pour faciliter aux communes la phase de transition entre le Pacte logement 1.0 et le nouveau Pacte logement.
- Une dotation en fonction du nombre de logements abordables créés sur le territoire de la commune (couverts par une convention d'Aide à la pierre).
- Une dotation en fonction du nombre de logements gérés par un organisme conventionné agréé pour la Gestion locative sociale.

6.5.2.1 Dotation forfaitaire initiale « Démarrage Pacte logement 2.0 »

Afin d'inciter les communes à s'impliquer dès le départ dans le Pacte logement, la dotation financière disponible sera alimentée au moment de la signature de la convention de mise en œuvre d'une dotation budgétaire initiale unique fixée en fonction de la taille de la commune, si cette commune a signé sa convention cadre initiale avant le 31.12.2021.

Cette dotation est calculée de la façon suivante :

nombre d'habitants au 1.1.2021 x 25 EUR

mais ne peut cependant ni être inférieure à 100.000 EUR ni supérieure à 500.000 EUR par commune.

Au 31 décembre 2021, la dotation forfaitaire initiale totale réservée aux communes signataires d'une convention initiale avant le 31.12.2021 s'élève à un total de 14.500.650 EUR. La dotation forfaitaire initiale sera ajoutée à l'enveloppe financière de toutes les communes qui auront signé une convention de mise en œuvre.

6.5.2.2 Dotation sur base des logements abordables créés

La dotation financière est également alimentée en fonction du nombre de logements abordables créés sur le territoire de la commune. Cette dotation est appliquée au début de l'année en fonction des conventions signées par le ministère du Logement dans le cadre Aides à la pierre au cours de l'année précédente, que ce soit par la commune elle-même ou par un autre promoteur bénéficiant des Aides à la pierre.

A partir de l'année 2022, cette dotation est de 19.000 EUR par logement conventionné. Elle sera appliquée annuellement pour toutes les communes ayant signé une convention de mise en œuvre sur base du nombre de logements conventionnés l'année précédente.

6.5.2.3 Dotation sur base des logements mis à disposition à travers la GLS

A partir de l'année 2022 et en fonction du nombre de logements locatifs mis à disposition à travers un acteur de la « Gestion locative sociale » conventionné avec le ministère du Logement sur le territoire de la commune, la dotation financière est alimentée de 2.500 EUR par logement.

Cette dotation est annuelle et est appliquée au début de chaque année en fonction du nombre de logements gérés sur le territoire de la commune par une entité de Gestion locative sociale conventionnée avec le ministère du Logement et sur base du rapport établi à cet effet par les services du ministère.

6.5.3 Les participations financières accordées aux communes

6.5.3.1 Participation financière pour les prestations du Conseiller logement

L'État prend en charge les honoraires du Conseiller logement pour l'élaboration (pendant la convention initiale) et la mise en œuvre (pendant la convention de mise en œuvre) du PAL.

Cette prise en charge prend la forme soit d'une rémunération d'un consultant externe, soit du paiement à la commune d'un contingent horaire forfaitaire pour les conseillers internes.

La prise en charge des honoraires du Conseiller logement par l'État ne peut dépasser un maximum :

- de 240 heures prestées pendant la durée de la convention initiale,
- de 380 heures prestées par an, pendant la convention de mise en œuvre.

L'État a confié à la GIE Klima-Agence la gestion et la mise à disposition des Conseillers logement externes, ainsi que l'encadrement des communes engagées et ce jusqu'à l'échéance de la loi le 31 décembre 2032. Une convention prévoyant la gestion de ces Conseillers logement a été conclue entre l'État et Klima-Agence pour une durée de trois ans renouvelable.

Les missions de Klima-Agence consistent dans :

- la mise à disposition de Conseillers logement par l'intermédiaire d'un marché public ;
- l'organisation de la formation continue et l'encadrement des Conseillers logement (internes et externes) ;
- l'organisation de journées d'échange pour les Conseillers logement ;
- l'attribution des missions aux Conseillers logement externes ;
- l'assistance à la coordination entre Pacte logement, Pacte Climat et le Pacte Nature ;
- la gestion des paiements des Conseillers logement externes ;
- un helpdesk.

Au 31 décembre 2021, le Fonds spécial a versé 309.889 EUR à Klima-Agence en guise d'avance sur le paiement des prestations des Conseillers logements pour le 4e trimestre 2021.

6.5.3.2 Participation financière pour la réalisation de projets

Hormis les participations financières pour les prestations du Conseiller logement au cours des deux conventions, les communes ont droit à une participation financière pour la réalisation de projets visant les objectifs du Pacte logement à partir du moment où elles ont signé une convention de mise en œuvre.

Le paiement d'une participation financière est cependant limité par le montant de l'enveloppe financière décrite ci-dessus.

Les projets que la commune entend réaliser dans le cadre du Pacte logement doivent se situer dans l'une des trois catégories suivantes :

- **Catégorie 1 :** Acquisition de terrains pour la réalisation d'équipements publics et collectifs ou pour la réalisation de logements subventionnés dans le cadre des Aides à la pierre de l'État, ainsi que leur entretien (sont exclus les stations d'épuration d'eau et le réseau de distribution d'eau).
- **Catégorie 2 :** Cadre de vie et rénovation urbaine valorisant la qualité de vie des habitants de la commune (améliorations, création et entretien d'espaces publics, de locaux communs et de services de proximité).
- **Catégorie 3 :** Ressources humaines, communication et dynamiques sociales nécessaires à l'administration communale par exemple pour des études à caractère stratégique, pour la communication avec les citoyens dans le cadre du Pacte logement et pour le renforcement de la participation citoyenne.

Catégories de mesures

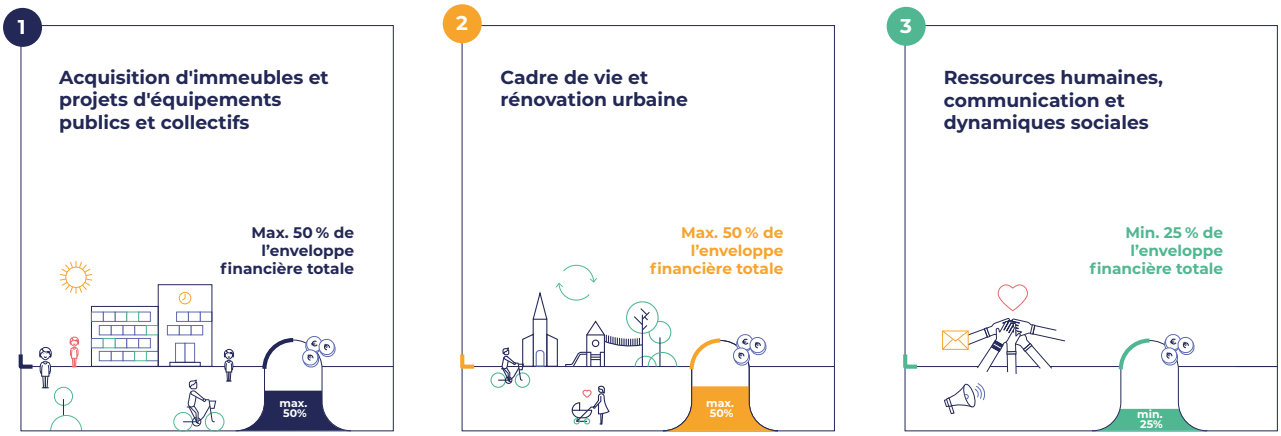

Afin d'inciter les communes à agir sur l'ensemble des objectifs du nouveau Pacte logement, la dotation budgétaire doit être répartie de façon équilibrée parmi des projets entrant dans les trois catégories retenues. Ainsi au moins 25% du budget doivent être utilisés pour des projets de la catégorie 3 alors que les deux premières catégories ne peuvent pas recueillir chacune plus de 50% du budget disponible.

7. Annexes

7.1 Liste des projets de l'inventaire du Fonds spécial

Promoteurs publics

Nom du promoteur	Localité	Date de conv / acte	Type subvention	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2021
Fonds du logement	Arsdorf	28/09/20	Location	-	3	Arsdorf, 5, rue du Lac	881 358
Fonds du logement	Arsdorf	28/09/20	Vente	-	2	Arsdorf, 5, rue du Lac	111 839
Fonds du logement	Arsdorf	31/07/08	Acq. Terrain	-	-	acq. terrain à Arsdorf, rue du Lac	797
Fonds du logement	Noerdange	25/07/18	Vente	-	6	Noerdange, rue de Diekirch	48 897
Fonds du logement	Schweich	25/07/18	Vente	-	3	Schweich, "An der Hoh"	29 599
Fonds du logement	Huncherange	13/10/15	Location	-	14	Huncherange, rue de l'Ecole	205 074
Fonds du logement	Colmar-Berg	29/08/16	Location	-	8	Colmar-Berg, rue de la Poste	24 912
Fonds du logement	Diekirch	21/10/20	Location	-	13	Diekirch, rue Julien Vanérus	745 291
Fonds du logement	Differdange	2/03/21	Location	10	-	Differdange, rue Princip./Pl. S.	40 423
Fonds du logement	Differdange	7/09/15	Vente	-	6	Differdange, rue Kondel, rue Pasteur	58 334
Fonds du logement	Differdange	7/10/09	Vente	-	28	DIFFERDANGE: 82-88, GRAND-RUE	889
Fonds du logement	Differdange	7/11/12	Location	-	6	DIFFERDANGE: 210, AVENUE DE LA LIBERTE	447 526
Fonds du logement	Differdange	9/03/21	Location	-	4	Differdange, Cité Ô	326
Fonds du logement	Lasauvage	19/07/21	Location	-	13	Differdange,80,r Y. Useld.-Hostert	498
Fonds du logement	Niederkorn	22/07/21	Location	-	13	Differd.,78,r Y. Useld.-Hostert	347
Fonds du logement	Niederkorn	25/11/14	Location	-	2	Differ-Oberk Av. G.-D. Ch. 127-129	260 939
Fonds du logement	Niederkorn	28/09/20	Location	-	42	Niedercorn, rte de Bascharage	11 811 423
Fonds du logement	Niederkorn	29/08/16	Location	-	28	Differdange, place des Alliés	22 552
Fonds du logement	Oberkorn	29/08/16	Location	-	42	Niederkorn, "Mathendahl"	1
Fonds du logement	Oberkorn	29/08/16	Vente	-	8	Niederkorn, "Mathendahl"	3 569
Fonds du logement	Niederkorn	29/08/16	Location étudiants	-	55	Niedercorn,av. de la Liberté_anc ateliers	551 071
Fonds du logement	Oberkorn	31/07/20	Acq. Terrain	-	-	Differdange,r Yvonne, Cité "Ô", acq. terrain	108
Fonds du logement	Dudelange	8/10/21	Viabilisation	-	-	Dudelange, Neischmelz, frais d'études	75 193
Fonds du logement	Dudelange	22/01/20	Location	5	-	Dudelange, rue Norbert Metz	24 359
Fonds du logement	Echternach	2/10/19	Vente	-	24	Echternach rue Kaalenbeerch	39 728
Fonds du logement	Echternach	2/10/19	Location	-	6	Echternach rue Kaalenbeerch	58 053

Nom du promoteur	Localité	Date de conv / acte	Type subvention	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2021
Fonds du logement	Esch-sur-Alzette	4/01/17	Vente	-	16	Esch/Alzette, Nonnewisen Lot 3SC	440 354
Fonds du logement	Esch-sur-Alzette	4/01/17	Vente	-	10	Esch/Alzette, Nonnewisen Lot 4SB1	332 770
Fonds du logement	Esch-sur-Alzette	4/01/17	Vente	-	3	Esch/Alzette, Nonnewisen Lot 4SB2	96 779
Fonds du logement	Esch-sur-Alzette	4/01/17	Vente	-	14	Esch/Alzette, Nonnewisen Lot 6SE	344 948
Fonds du logement	Esch-sur-Alzette	4/06/21	Viabilisation	-	-	ESCH-SUR-ALZETTE: NONNEWISEN	444 362
Fonds du logement	Esch-sur-Alzette	10/10/19	Vente	-	18	Esch/Alzette, Nonnewisen Lot 5SA 18 lgts	327 133
Fonds du logement	Esch-sur-Alzette	10/10/19	Vente	-	15	Esch/Alzette, Nonnewisen Lot 5SB 15 lgts	387 184
Fonds du logement	Esch-sur-Alzette	10/10/19	Vente	-	21	Esch/Alzette, Nonnewisen Lot 5SE 21 lgts	351 144
Fonds du logement	Esch-sur-Alzette	18/02/10	Location étudiants	-	30	ESCH-SUR-ALZETTE: BOULEVARD KENNEDY	768 894
Fonds du logement	Esch-sur-Alzette	19/01/16	Location	-	13	Esch-Alzette, Nonnewisen Lot 7SA, lgts	1 236 680
Fonds du logement	Esch-sur-Alzette	19/01/16	Location	-	21	Esch/Alzette, Nonnewisen Lot 7SA	167 327
Fonds du logement	Esch-sur-Alzette	20/02/18	Vente	-	50	ESCH-SUR-ALZETTE: NONNEWISEN lot 5N	429 058
Fonds du logement	Esch-sur-Alzette	25/11/14	Location	-	8	Esch/Alzette: rue des écoles	158 599
Fonds du logement	Esch-sur-Alzette	31/03/10	Acq. Terrain	-	-	infrastructures + acq.: Nonnewisen	885 565
Fonds du logement	Esch-sur-Sûre	23/01/20	Location	-	2	Esch-sur-Sûre, r de la Poste	497 403
Fonds du logement	Niederfeulen	22/01/20	Vente	-	6	Niederfeulen,rte d'Arlon, lgts vente frais ét+infr	198 993
Fonds du logement	Grevenmacher	4/10/11	Vente	-	4	GREVENMACHER: 37-41, RUE SYRE	44 625
Fonds du logement	Grevenmacher	4/10/11	Location	-	18	GREVENMACHER: RUE DE LUXEMBOURG	351 924
Fonds du logement	Grosbous	26/11/21	Acq. Terrain	-	-	acquisition terrain à Grosbous	175
Fonds du logement	Fentange	3/03/14	Acq. Terrain	-	-	Hesperange, Itzeg, Predigerberg	76 151
Fonds du logement	Fentange	27/11/18	Vente	-	4	Fentange, r de Bettembourg	312 943
Fonds du logement	Itzig	27/11/18	Location	-	6	Fentange, r de Bettembourg	1 299 119
Fonds du logement	Hosingen	8/01/20	Acq. Terrain	-	-	Parc Hosingen, Cité Thiergart, loc + acq.	195 203
Fonds du logement	Hosingen	8/01/20	Acq. Terrain	-	-	Parc Hosingen, divers parc. acq. terrains	-
Fonds du logement	Hosingen	15/09/21	Location	-	11	Hosingen, Cité Thiergart	3 072 282
Fonds du logement	Hosingen	15/09/21	Vente	-	4	Hosingen, Cité Thiergart	197 713
Fonds du logement	Eisenborn	2/06/17	Acq. Terrain	-	-	Gonderange, Auf dem Faaschtberg	74
Fonds du logement	Gonderange	4/01/17	Location	-	14	Eisenborn	2 052 033
Fonds du logement	Gonderange	4/03/21	Location	-	20	Gonderange, auf dem Faaschtberg	8 850 096
Fonds du logement	Gonderange	4/03/21	Vente	-	8	Gonderange,auf dem Faaschtberg	640 222
Fonds du logement	Kayl	6/12/18	Location	-	3	acq. terrain poste Kayl	856
Fonds du logement	Enscherange	4/10/11	Location	-	2	PINTSCH: HOOSERSTROOSS + ENNESCHTE WEE	148 370
Fonds du logement	Enscherange	4/10/11	Vente	-	10	PINTSCH: HOOSERSTROOSS + ENNESCHTE WEE	747 952
Fonds du logement	Pintsch	8/10/21	Location	-	6	Enscherange, In der Hin. Fohrzel	2 398 468
Fonds du logement	Bridel	11/06/19	Location	-	10	Kopstal, rue Schmitz	1 309 207
Fonds du logement	Kopstal	22/01/20	Location	-	23	Kopstal/Bridel, rue des Bouleaux	5 754 015
Fonds du logement	Harlange	28/09/20	Location	-	4	Harlange, rue Laach	1 194 705
Fonds du logement	Harlange	29/11/11	Acq. Terrain	-	-	Harlange, rue Laach, acq. terrain	591
Fonds du logement	Lenningen	7/11/12	Vente	-	-	LENNINGEN: PRESBYTERE PHASE II - RUE DE CANACH	352 529
Fonds du logement	Luxembourg	4/01/17	Location	-	-	LUXEMBOURG: VAL ST ANDRE, locatif	100
Fonds du logement	Luxembourg	4/01/17	Vente	-	0	LUXEMBOURG: VAL ST. ANDRE, Vente	100
Fonds du logement	Luxembourg	4/02/15	Location	-	3	Luxembourg, 88, rue de Hollerich	49 631

Nom du promoteur	Localité	Date de conv / acte	Type subvention	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2021
Fonds du logement	Luxembourg	4/12/03	Acq. Terrain	-	-	LUXEMBOURG-MERL Auf dem Tischel: RESERVE FONCIERE	100
Fonds du logement	Luxembourg	4/12/09	Location	-	3	LUXEMBOURG: 41, RUE ADOLPHE FISCHER	87 166
Fonds du logement	Luxembourg	7/11/12	Location	-	3	LUXEMBOURG-GRUND: 18, RUE ST ULRIC	160 303
Fonds du logement	Luxembourg	10/05/21	Location	-	2	Cents, rue Camille Polfer	1 153 007
Fonds du logement	Luxembourg	13/02/10	Vente	-	6	LUXEMBOURG - RUE LAURENT MENAGER	466 262
Fonds du logement	Luxembourg	14/09/11	Location	-	6	LUXEMBOURG: VAL DES BONS MALADES	1 283 216
Fonds du logement	Luxembourg	18/12/14	Location	-	7	Luxembourg, 46-48, rue M. Rodange	128
Fonds du logement	Luxembourg	24/01/17	Vente	-	7	Luxembourg, rue de Cents	74 838
Fonds du logement	Luxembourg	25/08/20	Location	-	4	Luxembourg, 62, rue de la Déportation	387 926
Fonds du logement	Luxembourg	25/08/20	Location	14	-	Luxembourg, rue Bonnevoie/F. Neipperg	26 087
Fonds du logement	Luxembourg	25/11/14	Location	-	26	Luxembourg, rue E. Mayrisch	95 541
Fonds du logement	Luxembourg	27/11/18	Location	24	-	Kiem, 1-3 Place Abbé Muehlendorf lgts location	2 976 459
Fonds du logement	Luxembourg	28/07/21	Location	-	3	Luxembourg,blvd de la Pétrusse	29 143
Fonds du logement	Mamer	4/01/17	Viabilisation	-	-	Wëltgebond, viabilisation site	2 290 718
Fonds du logement	Mamer	18/12/14	Location	-	14	Mamer, Bambësch	750 189
Fonds du logement	Wasserbillig	19/01/16	Location	-	15	Mertert Wasserb. rte d'Echternach	256 291
Fonds du logement	Mondorf-les-Bains	18/12/14	Vente	-	17	Mondorf, rue des Rosiers	1
Fonds du logement	Senningerberg	15/02/18	Vente	-	4	Senningerberg r de Grünewald	70 555
Fonds du logement	Senningerberg	15/02/18	Location	-	6	Senningerberg r de Grünewald	596 692
Fonds du logement	Cruchten	2/03/21	Location	-	3	Nommern, rue des Chapelles	1 148 901
Fonds du logement	Cruchten	21/12/16	Acq. Terrain	-	-	Nommern rue des Chapelles Acq Terrains	20
Fonds du logement	Rodange	20/11/20	Location	-	14	RODANGE: AVENUE DR GAASCH	1
Fonds du logement	Wolwelange	29/08/16	Location	-	3	Wolwelange, rue de l'Eglise	1
Fonds du logement	Remich	27/11/18	Vente	-	3	Remich, rte de Mondorf	65 438
Fonds du logement	Remich	27/11/18	Location	-	4	Remich, rte de Mondorf	435 074
Fonds du logement	Steinheim	19/10/20	Location	-	4	FLCM: STEINHEIM: 15, r du VILLAGE	366 905
Fonds du logement	Wellenstein	5/02/16	Location	-	9	Wellenstein, rue Sainte Anne	2 744 388
Fonds du logement	Schifflange	18/02/10	Location	-	7	SCHIFFLANGE: RUE DE LA PAIX / RUE DE LA CROIX	211 135
Fonds du logement	Steinfort	25/11/14	Location	-	14	Steinfort, rue d'Arlon	161 963
Fonds du logement	Tuntange	24/04/09	Acq. Terrain	-	-	acquisition terrain au Helperknapp section TA	250
Fonds du logement	Useldange	6/12/18	Location	-	-	Useldange, rue de la Gare	751
Fonds du logement	Useldange	10/11/21	Location	-	12	Useldange,r de Boevange	5 871 000
Fonds du logement	Useldange	15/02/18	Vente	-	4	Useldange rue de l'Eglise	18 830
Fonds du logement	Useldange	19/01/16	Location	-	6	Useldange, Maison Faber, rue de la Gare	128 295
Fonds du logement	Useldange	20/11/20	Location	-	1	Useldange, rue de la Gare	267 063
Fonds du logement	Wiltz	22/01/20	Viabilisation	-	-	Wiltz frais d'études	394 914
Fonds du logement	Asselborn	29/08/16	Vente	-	1	Wincrange: Asselborn, Maison 187	41 478
Fonds du logement	Asselborn	29/08/16	Location	-	4	Wincrange: Asselborn, Maison 187	125 161
Fonds du logement	Winseler	4/06/21	Location	-	4	Winseler, Duerfstrooss	1 575 687
Fonds du logement	Winseler	4/06/21	Acq. Terrain	-	-	acquisition terrain à Winseler	44
SNHBM	Contern	3/07/20	Location	-	7	Contern, 6, an de Päschen	844 880
SNHBM	Contern	3/07/20	Vente	-	24	Contern, an de Päschen	399 952

Nom du promoteur	Localité	Date de conv / acte	Type subvention	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2021
SNHBM	Contern	3/07/20	Vente	-	25	Contern, an de Päschen	379 912
SNHBM	Contern	3/07/20	Vente	-	16	Contern, an de Steng	380 504
SNHBM	Contern	3/07/20	Location	-	24	Contern, an de Steng	5 346 323
SNHBM	Contern	3/07/20	Location	-	7	Contern, 6,an de Päschen	5 559
SNHBM	Contern	3/07/20	Location	-	24	Contern, an de Steng	17 857
SNHBM	Contern	14/01/21	Viabilisation	-	-	Contern, An de Steng, frais d'aménagements	210 000
SNHBM	Contern	14/01/21	Viabilisation	-	-	Contern, An de Steng, lgts fr d'ét+infr	127 556
SNHBM	Contern	14/01/21	Viabilisation	-	-	Contern,An de Steng, lgts fr d'ét+inf	1 074 053
SNHBM	Contern	25/11/21	Vente	-	-	Contern, frais de préfinancement	230
SNHBM	Diekirch	19/06/20	Location	-	14	Diekirch, rés Sissa+Platero	118 624
SNHBM	Diekirch	27/01/16	Location	-	20	Diekirch_rés Rucio,r Victor Muller-Fromes	979 180
SNHBM	Niederkorn	25/11/21	Vente	-	-	Niederkorn, frais de préfinancement	710
SNHBM	Niederkorn	28/06/21	Location	-	14	Niedercorn, 142, rte de Pétange	4 721 946
SNHBM	Niederkorn	28/06/21	Vente	-	8	Niedercorn, 1 Cité op Lauterbann	148 870
SNHBM	Niederkorn	28/06/21	Vente	-	30	Niedercorn, 3-37Cité op Lauterbann	909 026
SNHBM	Grevenmacher	1/07/16	Vente	-	16	Grevenmacher, rue Seimetz, Sacy et Valensy	5 000
SNHBM	Grevenmacher	4/06/21	Vente	-	3	Grevenmacher, Oischtgesgässel	49 636
SNHBM	Grevenmacher	7/05/19	Location	-	29	Grevenmacher, Rés."Réngmauer"	982 756
SNHBM	Grevenmacher	7/05/19	Location	-	-	Grevenmacher,Rés."Réngmauer" frais infr.	272 164
SNHBM	Junglinster	11/06/19	Vente	-	28	Junglinster, Rés. "Epicea,Betula,Castanea"	226 593
SNHBM	Junglinster	11/06/19	Location	-	-	Junglinster, Rés. "Magnolia" infrastr.	38 189
SNHBM	Junglinster	11/06/19	Location	-	6	Junglinster, Rés. "Magnolia" réal.	57 838
SNHBM	Junglinster	11/06/19	Location	-	-	Junglinster, Rés. "Tilia" frais infra.	52 434
SNHBM	Junglinster	11/06/19	Location	-	8	Junglinster, Rés. "Tilia" réal.	741 558
SNHBM	Junglinster	11/06/19	Location	-	-	Junglinster,Rés. "Magnolia" frais études	30
SNHBM	Junglinster	11/06/19	Location	-	-	Junglinster,Rés. "Tilia" frais d'études	4
SNHBM	Junglinster	25/11/21	Location	-	-	Junglinster, redevance bail emphytéotique	425
SNHBM	Hautcharage	7/05/19	Vente	-	26	Hautcharage, Cité Chris. frais d'ét.+infr MU	3 229
SNHBM	Hautcharage	7/05/19	Location	-	8	Hautcharage, Cité Jean Chris. rés. "DU"	139 613
SNHBM	Hautcharage	7/05/19	Location	-	-	Hautcharage, rés. "DU" frais d'ét.+infr.	258 973
SNHBM	Hautcharage	7/05/19	Vente	-	8	Hautcharage, Rés. "TRI" frais études+infra	473 931
SNHBM	Hautcharage	25/11/21	Vente	-	-	Hautcharage, frais de préfinancement	772
SNHBM	Olm	18/12/20	Viabilisation	-	-	Kehlen, Olm - PAP Elmen, frais de parking	12 114 336
SNHBM	Olm	18/12/20	Viabilisation	-	-	Kehlen, Olm - PAP Elmen, frais d'études	720 000
SNHBM	Olm	18/12/20	Viabilisation	-	-	Kehlen, Olm - PAP Elmen, frais d'infrast.	11 258 438
SNHBM	Olm	25/11/21	Vente	-	-	Elmen, Olm, frais de préfinancement	885
SNHBM	Alzingen	3/10/18	Vente	-	70	Kiem Ak 2/2 Rés. "Coxa, Naos, Reda"	248 272
SNHBM	Alzingen	3/10/18	Location	-	34	Reimerwee Ak 6-1 Rés. "Vela"	1 892 810
SNHBM	Alzingen	3/10/18	Vente	-	60	Reimerwee Ak 6-2 Rés. "Enir,Juza,Mira"	470 774
SNHBM	Alzingen	7/01/13	Location	-	-	acq. terrains, Lux-KB, Grünewald AK 3/2, Altäir	486 851
SNHBM	Bettendorf	7/01/13	Location	-	20	LUXBG-GRÜNEWALD - RESIDENCE ALTAÏR	17 625
SNHBM	Bettendorf	7/01/13	Vente	-	56	LUXBG-GRUNEWALD: ALCOR + MIZAR	20 000

Nom du promoteur	Localité	Date de conv / acte	Type subvention	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2021
SNHBM	Luxembourg	7/01/13	Vente	-	48	LUXBG-GRUNEWALD: DENEB + VEGA	30 000
SNHBM	Luxembourg	10/07/17	Vente	-	35	Luxembg, rte d'Arlon, "Elea & Irida"	134 826
SNHBM	Luxembourg	11/07/12	Acq. Terrain	-	-	LUXEMBOURG-KIRCHBERG: KIEM	100
SNHBM	Luxembourg	13/09/18	Location	-	18	Kirchberg: Kiem Ak 2/2 Rés. "Naos"	440 887
SNHBM	Luxembourg	17/06/20	Location	-	-	Lux. bld Konrad A. rés Clava frais d'études	28 787
SNHBM	Luxembourg	17/06/20	Location	-	33	Lux. bld Konrad A. rés Clava réalisation	1 200 316
SNHBM	Luxembourg	17/06/20	Location	-	-	Lux. bld Konrad A. rés Resha fr.études	360 429
SNHBM	Luxembourg	17/06/20	Location	-	23	Lux. bld Konrad A. rés Resha réalisation	1 356 392
SNHBM	Luxembourg	17/06/20	Vente	-	25	Lux. bld Konrad A. rés Talita	411 312
SNHBM	Luxembourg	17/06/20	Vente	-	44	Lux.bld Konrad A. rés Capella+Isida	1 146 833
SNHBM	Luxembourg	17/06/20	Vente	-	36	Lux.bld Konrad A. rés Giena+Atria	481 562
SNHBM	Luxembourg	17/06/20	Vente	-	39	Lux.bld Konrad A. rés Leonis+Meïssa	166 064
SNHBM	Luxembourg	18/12/14	Viabilisation	-	-	Domaine du Kiem	678 893
SNHBM	Luxembourg	19/06/20	Vente	-	14	Alzingen	631 552
SNHBM	Luxembourg	19/06/20	Vente	-	9	Bettendorf, Hinter dem Schloss	72 632
SNHBM	Luxembourg	19/06/20	Vente	-	21	Alzingen, rés Timo+Mirto+Cumino	508 970
SNHBM	Luxembourg	19/06/20	Vente	-	17	Hesperange, rés. Zenzero	476 612
SNHBM	Luxembourg	19/10/16	Vente	-	32	Luxbg-Kirchberg, Domaine du Kiem AK 2/3	46 770
SNHBM	Luxembourg	25/11/21	Vente	-	-	Alzingen, frais de préfinancement	162
SNHBM	Luxembourg	25/11/21	Vente	-	-	Bettendorf, frais de préfinancement	643
SNHBM	Luxembourg	25/11/21	Vente	-	-	Reimerwee, Kirchb, frais de préfinancement	738
SNHBM	Luxembourg	25/11/21	Autres	-	-	Reimerwee, redevance bail emphytéotique	331
SNHBM	Luxembourg	27/01/16	Location	-	6	Luxbg, rés. "Stella", Val St.Croix	1 683
SNHBM	Luxembourg	27/01/16	Location	-	20	Lux-KB, "Aludra", Domaine du Kiem	17 077
SNHBM	Luxembourg	27/01/16	Vente	-	45	Lux-KB, "Aludra", Domaine du Kiem	20 000
SNHBM	Luxembourg	28/04/21	Location	-	39	Kiem, Résidence Kuma AK 2-4	2 716 017
SNHBM	Luxembourg	30/11/18	Location	-	15	Kirchberg r du Fort Niedergrünewald	675 547
SNHBM	Mersch	7/11/17	Vente	-	11	Mersch, rue Welter-Colmar-Berg-Luxembourg	73 133
SNHBM	Mersch	9/11/17	Location	-	4	Mersch Beschmontsbongert Rés. Ostara	289 312
SNHBM	Mersch	9/11/17	Location	-	5	Mersch, Beschmontsbongert Rés. Gala	455 159
SNHBM	Mersch	25/11/21	Autres	-	-	Mersch,Beschmontsb,redev. bail emphytéotique	36
SNHBM	Hostert	9/07/21	Vente	-	25	Oberanven,26-44,op dem Wakelter	920 768
SNHBM	Oberanven	13/06/16	Vente	-	20	Hostert	95 761
SNHBM	Oberanven	25/11/21	Vente	-	-	Oberanven, frais de préfinancement	141
SNHBM	Lamadelaine	8/05/18	Vente	-	22	Lamadeleine An den Atzengen, appartements	82 778
SNHBM	Lamadelaine	8/05/18	Vente	-	51	Lamadeleine An den Atzengen, maisons	536 326
SNHBM	Lamadelaine	8/05/18	Location	-	9	Lamadeleine An den Atzengen, appartements	504 740
SNHBM	Lamadelaine	25/11/21	Vente	-	-	Lamadelaine, frais de préfinancement	250
SNHBM	Belvaux	14/01/21	Viabilisation	-	-	Belvaux, Um Geessewee, frais d'aménagements	245 700
SNHBM	Belvaux	14/01/21	Viabilisation	-	-	Belvaux, Um Geessewee, lgts fr d'ét+inf	82 878
SNHBM	Belvaux	14/01/21	Viabilisation	-	-	Belvaux,Um Geessewee,lgts fr d'ét+inf	2 155 540
SNHBM	Belvaux	20/10/20	Location	-	16	Belvaux, 25, r Geessewee	1 473 041

Nom du promoteur	Localité	Date de conv / acte	Type subvention	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2021
SNHBM	Belvaux	20/10/20	Vente	-	20	Belvaux, 9+16, rue O. Hardy	361 432
SNHBM	Belvaux	25/11/21	Vente	-	-	Geessewee,Belval, frais de préfinancement	822
SNHBM	Belvaux	28/04/21	Vente	-	36	Belvaux G 6-3, fr. ét + infr.	602 445
SNHBM	Helmsange	17/06/20	Vente	-	20	Helmsange, rés. Dumalis	221 554
SNHBM	Helmsange	17/06/20	Location	-	-	Helmsange, rés. Villosa, fr.ét	214 582
SNHBM	Helmsange	17/06/20	Location	-	20	Helmsange, rés. Villosa, réalisation	1 580 614
SNHBM	Helmsange	25/11/21	Vente	-	-	Helmsange, frais de préfinancement	921

Administrations communales

Nom du promoteur	Localité	Date de conv / acte	Type subvention	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2021
AC Berdorf	Bollendorf-Pont	27/07/20	Location	-	5	Berdorf-Bollendorf-Pont,Al SChoul, réal	2 596 001
AC Bettendorf	Bettendorf	15/06/12	Acq. Terrain	-	-	Bettendorf, acq. terrain Hinter dem Schloss	275 000
AC Bettendorf	Bettendorf	20/10/20	Location	-	10	Bettendorf-Hinter dem Schloss, réal	3 309 500
AC Betzdorf	Mensdorf	4/12/20	Location	-	-	Betzdorf, Olingen, 1r Roodt-Syre, acq.	311 000
AC Betzdorf	Mensdorf	4/12/20	Location	-	3	Betzdorf, Olingen, 1r Roodt-Syre, réal.	1 352 000
AC Betzdorf	Olingen	25/08/20	Location	-	-	Betzdorf, Mensdorf,Ënnescht Wiirts, acq.	77 000
AC Betzdorf	Olingen	25/08/20	Location	-	2	Betzdorf, Mensdorf,Ënnescht Wiirts, réal.	1 000
AC Bous	Bous	11/06/19	Acq. Terrain	-	-	Bous, rte de Luxembg, acq terrains parc. 2350/7976	88
AC Bous	Bous	11/06/21	Location	-	10	Bous, Montée des Vignes, réal+fr. ét.	4 965 205
AC Bous	Bous	19/01/21	Location	-	3	Bous-37, rue de Luxembourg, réal+ét	1 572 335
AC Diekirch	Diekirch	4/06/21	Location	-	-	Diekirch, 20a, rte de Gilsdorf, Acq	1 938
AC Diekirch	Diekirch	4/06/21	Location	-	1	Diekirch, 20a, rte de Gilsdorf, rénov	5 088
AC Diekirch	Diekirch	14/01/21	Location	-	2	Diekirch - 13, rue St Antoine, acq.	50
AC Diekirch	Diekirch	16/03/21	Location	-	1	Diekirch-Diekirch, 14,r St Nicolas, réal	34 733
AC Diekirch	Diekirch	19/06/20	Location	-	2	Diekirch-Diekirch, 14, rue Vannérus, loc	3 751
AC Diekirch	Diekirch	24/11/20	Location	-	1	Diekirch, 14, rue de l'étoile, réal	12 424
AC Differdange	Differdange	27/04/21	Location	-	-	Differdange - Tower Gravity, acq.	34 102
AC Differdange	Differdange	27/04/21	Location	-	48	Differdange - Tower Gravity, réal	5 592 972
AC Dudelange	Dudelange	2/03/21	Location	-	5	Dudelange - rue M. Steinmetz-L., réal	1 924 250
AC Dudelange	Dudelange	2/03/21	Location	-	-	Dudelange - rue M. Steinmetz-L., acq	794 250
AC Dudelange	Dudelange	25/08/20	Location	1	9	Dudelange, 37-39, rue du Commerce	1 502 584
AC Dudelange	Dudelange	25/08/20	Location	-	3	Dudelange, r Marthe B-F, op Lenkes	57 100
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	3/09/18	Location	1	-	ESCH/A: 45, rue de Belvaux	9 093
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	3/09/18	Location	1	-	ESCH/A: 47, rue de Belvaux	6 814
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	3/09/18	Location	1	-	ESCH/A: 49, rue de Belvaux	5 836
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	3/09/18	Location	6	-	ESCH/A: 9, Cité Schaeftgen	26 423
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	3/09/18	Location	2	-	Esch-Alzette, 118, r du Canal	19 947
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	3/09/18	Location	-	1	ESCH-SUR-ALZETTE: 33, RUE DES REMPARTS	156 066
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	3/09/18	Location	-	1	ESCH-SUR-ALZETTE: 35, RUE DES REMPARTS	140 929
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	4/06/21	Location	1	-	ESCH/A: 29, rue du Moulin	19 366
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	4/07/17	Location	18	-	Esch/Alzette, Op der Leier 6-8	16 272

Nom du promoteur	Localité	Date de conv / acte	Type subvention	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2021
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	9/01/20	Location	1	-	ESCH/A: 49, rue St. Vincent	4 768
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	9/01/20	Location	30	-	Esch/Alzette, Op der Leier 1-5	132 266
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	13/09/18	Location	3	-	ESCH/A: 2, Blvd Pierre Dupong	4 175
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	13/09/18	Location	3	-	ESCH/A: 4, Blvd Pierre Dupong	7 800
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	13/09/18	Location	3	-	ESCH/A: 6, Grand-Rue	3 541
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	15/01/19	Location	1	-	Esch-Alzette, 3, rue Louis Pasteur, lgts location	91 445
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	15/07/15	Vente	-	129	ESCH-SUR-ALZETTE: NONNEWISEN	100
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	16/07/15	Vente	-	60	Esch-sur-Alzette, "Nonnewisen - Lot 4N"	497 068
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	24/09/18	Location	-	1	ESCH-ALZETTE: 171, rue de Luxembourg	3 006
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	26/09/18	Location	-	-	Esch-Alzette, 50-52, rue Portland lot 18022	72 612
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	26/09/18	Location	-	-	ESCH-SUR-ALZETTE: 50-52, RUE PORTLAND lot 13017	308 732
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	27/07/07	Location	1	-	ESCH-SUR-ALZETTE: 39, RUE DES REMPARTS	2 779
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	28/01/16	Location	-	4	Esch/Alzette, 24, rue Brill	160 286
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	28/01/16	Location	-	17	Esch/Alzette, 24-26, r Dicks, Maison Diva	383 139
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	30/11/11	Location	6	-	ESCH-SUR-ALZETTE: 21-23, GRAND-RUE	299 958
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	30/11/11	Location	1	-	ESCH-SUR-ALZETTE: 6, GRAND-RUE	30 488
AC Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	30/11/11	Location	-	16	ESCH-SUR-ALZETTE: RUE DE LA SOURCE	106 449
AC Ettelbrück	Ettelbruck	2/09/16	Location	-	11	Ettelbruck, rue de Bastogne, an hôtel Central	732 709
AC Ettelbrück	Ettelbruck	30/11/18	Location	-	1	Ettelbruck: 122, rue de Warken log. location réal.	8 865
AC Feulen	Oberfeulen	28/04/21	Location	-	2	Feulen - Oberfeulen, Pl. Chapelle	705 000
AC Feulen	Oberfeulen	28/09/16	Location	-	3	Feulen, Oberfeulen, presbytère	17 049
AC Flaxweiler	Beyren	11/07/13	Location	-	6	FLAXWEILER - BEYREN ANCIENNE ECOLE	78 848
AC Flaxweiler	Gostingen	28/09/16	Location	-	4	FLAXWEILER - HÄRENHAUS à GOSTINGEN	35 786
AC Garnich	Kahler	27/07/20	Location	-	-	Garnich-Kahler,42-44r Principale	204 001
AC Garnich	Kahler	27/07/20	Location	-	1	Garnich-Kahler,42-44r Principale	491 001
AC Grevenmacher	Grevenmacher	17/06/20	Location	-	2	Grevenmacher - 29-31, rue Syr	450 901
AC Hesperange	Alzingen	14/01/21	Vente	-	6	Hesperange-Am Holleschbierg, fr é+i	486 000
AC Hesperange	Alzingen	15/01/18	Location	1	-	Hesperange, 9, rue du Château	44 148
AC Hesperange	Alzingen	20/11/19	Location	-	15	Hesp, Alzingen, Rothweit II, Rés Alloro	61
AC Hesperange	Hesperange	29/08/17	Viabilisation	-	-	Hesper Rothweith II, Réalisation	304 324
AC Hesperange	Hesperange	29/08/17	Viabilisation	-	-	Hesperange - Rothweit II, Infra., espaces verts	175 000
AC Junglinster	Junglinster	n/a	Location	-	-	Junglinster - 7,rue de la Gare 6 acq.	738
AC Junglinster	Junglinster	n/a	Location	-	6	Junglinster - 7,rue de la Gare 6 réal.	280 000
AC Käerjeng	Bascharage	4/12/20	Location jeunes	-	12	Kaerjeng, Villa Bofferding	1 140 000
AC Lintgen	Gosseldange	25/08/20	Location	-	-	Lintgen, rue de l'école, acquisition	488 001
AC Lintgen	Lintgen	25/08/20	Location	-	1	Lintgen, rue de l'école, réalisation	234 001
AC Lintgen	Lintgen	27/10/21	Location	-	8	Lintgen-Gosseldange,rte de Mersch	3 888 000
AC Luxembourg	Luxembourg	1/02/19	Location	-	9	VDL, Muhlenbach, rue Viktor Ferrant	381 303
AC Luxembourg	Luxembourg	1/02/19	Location	-	5	VDL, Weimerskirch, 23, rue Lamormesnil	39 338
AC Luxembourg	Luxembourg	4/06/21	Location	-	21	Luxembourg, Hôtel Delta	1 440 000
AC Luxembourg	Luxembourg	7/07/21	Location	-	8	Luxembourg, rue des Celtes	2 771 000
AC Luxembourg	Luxembourg	7/07/21	Location	-	7	Luxembourg,rue du Grünewald	2 500 000

Nom du promoteur	Localité	Date de conv / acte	Type subvention	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2021
AC Luxembourg	Luxembourg	11/06/21	Location	-	3	Luxembourg, rue J-F Boch	1 033 000
AC Luxembourg	Luxembourg	11/06/21	Location	3	-	Luxembourg, rue Michel Welter	518 000
AC Luxembourg	Luxembourg	11/12/17	Location	-	4	Luxembourg, 157, rue de la Tour Jacob	421 874
AC Luxembourg	Luxembourg	11/12/17	Location	3	-	Luxembourg, 21, rue Münster	215 621
AC Luxembourg	Luxembourg	11/12/17	Location	1	-	Luxembourg, 22, rue de Trèves	72 714
AC Luxembourg	Luxembourg	11/12/17	Location	2	-	Luxembourg, 38-40, rue de Trèves	282 567
AC Luxembourg	Luxembourg	14/01/21	Location	-	-	Luxembourg - 13, rue du Cimetière	500
AC Luxembourg	Luxembourg	14/01/21	Location	-	1	Luxembourg - 16, Dernier Sol	19 012
AC Luxembourg	Luxembourg	14/01/21	Location	1	-	Luxembourg - 26, rue de Trèves	44 278
AC Luxembourg	Luxembourg	14/01/21	Location	1	-	Luxembourg - 42, rue Schrobilgen	149 534
AC Luxembourg	Luxembourg	14/12/18	Location	-	10	Luxembourg, 24, rue de Hollerich	349 949
AC Luxembourg	Luxembourg	14/12/18	Location	1	-	Luxembourg, rue Fanny Leclerc	18 228
AC Luxembourg	Luxembourg	16/07/15	Location	2	-	V.d.Luxembourg, 9, rue de Prague	111 376
AC Luxembourg	Luxembourg	17/12/17	Location	-	12	Luxembourg, 129-135 r de la Tour Jacob	1 396 212
AC Luxembourg	Luxembourg	19/01/21	Location	1	-	Luxembourg-22,rue des Marguerites	134
AC Luxembourg	Luxembourg	19/11/19	Location	-	5	Luxembourg, 5, rue Haute	1 897 330
AC Luxembourg	Luxembourg	19/11/19	Location étudiants	1	-	Luxembourg, 26, av Pasteur	161 101
AC Luxembourg	Luxembourg	22/03/16	Location	3	-	Luxembourg, 17-19, rue de la Lavande	231 505
AC Luxembourg	Luxembourg	22/03/16	Location	2	-	Luxembourg, 49-51, rue de la Lavande	55 201
AC Luxembourg	Luxembourg	22/03/16	Location	-	2	Luxembourg, 55, rue de la Lavande	28 389
AC Luxembourg	Luxembourg	22/07/21	Location	-	12	VDL-Luxembourg,r Auguste Liesch	3 966 000
AC Mersch	Mersch	16/04/18	Vente	-	3	Mersch, Bisserwee/Aelenterweg/r des Champs	91 261
AC Mertert	Mertert	19/01/21	Acq. Terrain	-	-	Mertert-Mertert, rue du Port, acquis. terrains	93
AC Mondercange	Bergem	25/09/20	Location	-	18	Mondercange: Bergem	-
AC Mondercange	Mondercange	29/05/17	Location	-	12	Mondercange, Réalisation, 3b rue de Limpach	212 652
AC Mondorf-les-Bains	Ellange	14/11/19	Location	-	1	Mondorf, Ellange, rue du Curé transform.	364 001
AC Goesdorf	Nocher	6/10/21	Location	-	5	Goesdorf, Nocher, Kiirchewee	1 244 150
AC Roeser	Peppange	20/12/19	Location	-	2	Roeser, Rénov. 2 lgts locatifs, Roeser, 41 Grd-Rue	51 152
AC Roeser	Roeser	25/11/21	Location	-	-	Roeser - Roeser, Grand-Rue, acq.	271
AC Roeser	Roeser	25/11/21	Location	-	3	Roeser - Roeser, Grand-Rue, réal.	38 200
AC Roeser	Roeser	26/04/18	Location	-	3	Roeser, Peppange, 4, rue de l'église	886 751
AC Rosport-Mompach	Rosport	26/09/16	Acq. Terrain	-	-	acq., Rosport, L-6580 Rosport, 7, rte d'Echternach	66 000
AC Rosport-Mompach	Rosport	27/07/20	Location	-	0	Rosport, 7, rte d'Echternach, fr ét	188 001
AC Rosport-Mompach	Rosport	27/07/20	Location	-	4	Rosport, 7, rte d'Echternach, réal	694 001
AC Rosport-Mompach	Rosport	27/07/20	Vente	-	4	Rosport, 7, rte d'Echternach, fr ét	127 001
AC Rumelange	Rumelange	11/02/16	Location jeunes	-	19	Rumelange, Grand-Rue	686 882
AC Schengen	Remerschen	29/06/17	Location	-	4	Remerschen Wäistrooss 46	215 579
AC Schuttrange	Munsbach	14/11/19	Location	-	3	Schuttrange, Schrassig r. Schlassgewann	2 015 001
AC Schuttrange	Munsbach	18/09/17	Location	-	2	Uebersyren, rue de la Montagne, amén.	900 000
AC Schuttrange	Schrassig	25/08/20	Location	-	4	Schuttrange, In der Acht	1 355 001
AC Schuttrange	Schuttrange	27/10/21	Location	-	1	Schuttrange,Um Schënnbierg, acq	570 000
AC Schuttrange	Schuttrange	27/10/21	Location	-	-	Schuttrange,Um Schënnbierg, réal	838 000

Nom du promoteur	Localité	Date de conv / acte	Type subvention	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2021
AC Schuttrange	Uebersyren	29/05/17	Location	-	2	Schuttrange, Léegrond	329 373
AC Steinfort	Hagen	10/11/21	Location	-	6	Steinfort-Hagen,14, r de l'Ecole	2 489 000
AC Steinfort	Steinfort	25/08/20	Location	-	1	Steinfort, rue de Schwarzenhof	443 001
AC Steinfort	Steinfort	25/08/20	Vente	-	4	Steinfort, rue de Schwarzenhof	264 001
AC Steinsel	Mullendorf	28/07/21	Location	-	-	Steinsel Mullendorf,Bei de Weieren, acq	310 500
AC Steinsel	Mullendorf	28/07/21	Location	-	2	Steinsel Mullendorf,Bei de Weieren, réal	1 232 500
AC Useldange	Useldange	7/07/21	Location	-	1	Useldange, Useld. 2a, Am Tremel	37 500
AC Useldange	Useldange	16/04/16	Location	1	-	Useldange, Maison Tremel	8 332
AC Walferdange	Bereldange	12/10/17	Location	-	5	Walferdange An den Spëtzlecken Bereldange	107 977
AC Walferdange	Walferdange	27/04/21	Location	-	1	Walferdange - 17, rue Josy Welter	263 000
AC Weiler-la-Tour	Syren	14/11/19	Location	-	1	Weiler, Syren, 8, Pl de l'église	436 001
AC Wiltz	Eschweiler	10/12/20	Location	-	-	Wiltz, 20, Grand-Rue, acq.	284 500
AC Wiltz	Eschweiler	10/12/20	Location	-	3	Wiltz, 20, Grand-Rue, réal.	490 000
AC Wiltz	Niederwiltz	15/06/20	Location	-	9	Wiltz - Wiltz, 13, Campingstr.	1 755 001
AC Wiltz	Wiltz	27/02/21	Acq. Terrain	-	-	Wiltz - Eschweiler, Duerfstrooss, acq. terrains	207 919
AC Wiltz	Wiltz	27/02/21	Acq. Terrain	-	-	Wiltz - Eschweiler, In der Steil, acq. terrains	1
AC Wiltz	Wiltz	29/09/20	Location	-	1	Wiltz, Niederwiltz 1, am Bongert	11 705
AC Wincrange	Hoffelt	24/08/20	Vente	-	5	Wincrange, Hoffelt, Duärrefstr. f. é+i	199 001

Promoteurs privés sans but de lucre

Nom du promoteur	Localité	Date de conv / acte	Type subvention	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2021
Oeuvres Paroissiales Bertrange	Bertrange	16/03/21	Location	-	-	Oeuv. Par.Bertrange-rue du Sellier, acq.	50 274
Oeuvres Paroissiales Bertrange	Bertrange	16/03/21	Location	-	34	Oeuv. Par.Bertrange-rue du Sellier, réal.	10 456 866
Fondation pour l'Accès au Logement	Heinerscheid	15/06/20	Location	-	12	Fond. Log-Heinerscheid,Kierfechstr.	499 848
Habitat et Humanisme	Diekirch	24/08/20	Location	-	1	Habitat+Hum. Diekirch, r du Tilleul	132 026
Habitat et Humanisme	Diekirch	24/08/20	Location	-	2	Habitat+Hum. Diekirch, r du Tilleul	406 501
Fondation pour l'Accès au Logement	Niederkorn	7/11/17	Location	-	6	Accès au Lgt Niederc r St Pierre	196 252
Habitat et Humanisme	Niederkorn	15/01/21	Location	-	4	Habitat+Hum-Niedercorn,123,r de Basch.	1 125 382
Fondation Viktor Elz	Differdange	15/06/20	Location	-	1	Fond. Victor Elz-Differd.,r Anna Lindh	7 317
Oeuvres Paroissiales Oberkorn	Oberkorn	16/03/21	Location	-	-	Oeuv. Par. Oberkorn-rte de Belvaux, acq.	28 049
Oeuvres Paroissiales Oberkorn	Oberkorn	16/03/21	Location	-	10	Oeuv. Par. Oberkorn-rte de Belvaux, réal.	4 382 900
Habitat et Humanisme	Niederkorn	24/08/20	Location	-	-	Habitat+Hum. Niedercorn, rte de Basch. acq	683
Habitat et Humanisme	Niederkorn	24/08/20	Location	-	11	Habitat+Hum. Niedercorn, rte de Basch. réal	1 944 785
Kierchefong	Dudelange	28/08/19	Location	-	39	Dudelange, 2, rue Antoine Zinnen	1 221 026
Hospice Civil de la Ville d'Echternach	Echternach	24/11/20	Location	2	-	Hospice Echternach, P. St.Willibrord	424 000
Habitat et Humanisme	Esch-sur-Alzette	15/06/20	Location	-	1	Habitat+Hum. Esch/Al. 33, r Pasteur	3 860
Croix-Rouge	Esch-sur-Sûre	20/11/20	Location	-	20	Croix-Rouge, Esch-s-Sûre,r du Moulin	112 479
Fondation Cécile Ginter	Ettelbruck	3/10/17	Location	-	12	Fond. Ginter, Ettelb, 2-6 r. du Canal	348 348
Habitat et Humanisme	Frisange	24/08/20	Location	-	2	Habitat+Hum. Frisange, Robert Schuman	458 588
Kierchefong	Grevenmacher	15/01/18	Location	2	-	Grevenmacher, 2, rue de Luxembg	15 328

Nom du promoteur	Localité	Date de conv / acte	Type subvention	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2021
Oeuvres paroissiales Eischen	Eischen	4/12/20	Location	-	-	Oeuv. Par. Eischen, Cité Bettenwiss, acq	16 100
Oeuvres paroissiales Eischen	Eischen	4/12/20	Location	-	16	Oeuv. Par. Eischen, Cité Bettenwiss, réal	1 476 127
Oeuvres paroissiales Eischen	Buschdorf	14/01/21	Location	-	-	Oeuv. Par. Eischen-rue Helperterwee, acq	39 025
Oeuvres paroissiales Eischen	Buschdorf	14/01/21	Location	-	16	Oeuv. Par. Eischen-rue Helperterwee, réal	3 764 548
Habitat et Humanisme	Brouch	15/06/20	Location	-	6	Habitat+Hum. Brouch, 49,rte d'Arlon, réal	1 268 549
Oeuvres Paroissiales de Tétange	Tétange	10/12/20	Location	-	-	Oeuv. Par. Tétange, rue Principale, acq	5 265
Oeuvres Paroissiales de Tétange	Tétange	10/12/20	Location	-	9	Oeuv. Par. Tétange, rue Principale, réal	2 780 300
Oeuvres Paroissiales St. Martin Dudelange	Kehlen	14/01/21	Location	-	-	Oeuv. Par. Dud.-Kehlen,r des Romains, acq	12 512
Oeuvres Paroissiales St. Martin Dudelange	Kehlen	14/01/21	Location	-	12	Oeuv. Par. Dud.-Kehlen,r des Romains, réal	2 310 656
Fondation Caritas Luxembourg	Luxembourg	9/06/15	Location encadrée	-	13	étudiants, Caritas, Luxembourg-Beggen	191 236
Office social Ville de Luxembourg	Luxembourg	17/11/21	Location	-	-	Office soc.VDL,r de Reims, acquisition	529 500
Office social Ville de Luxembourg	Luxembourg	17/11/21	Location	-	1	Office soc.VDL,r de Reims, réalisation	695 500
Fondation de Luxembourg	Luxembourg	24/10/19	Location étudiants	-	7	Fondation Luxembourg, Lux. av.Faiencerie	50 579
Fondation pour l'Accès au Logement	Mondorf-les-Bains	22/06/21	Location	-	9	Fond. Log-Mondorf, Rés. Am Park, réal.	2 251 061
Fondation pour l'Accès au Logement	Hosingen	28/04/21	Location	-	-	Fond. Log-Hosingen,Cité Thiergart, acq	383
Fondation pour l'Accès au Logement	Hosingen	28/04/21	Location	-	6	Fond. Log-Hosingen,Cité Thiergart, réal	2 415 826
Ennerdaach a.s.b.l.	Rodange	12/10/16	Location	-	5	Rodange, 23, avenue Dr. Gaasch	29 102
Habitat et Humanisme	Rodange	15/06/20	Location	-	5	Habitat+Hum. Rodange,48,chemin Brouch	509 821
Femmes en détresse	Rodange	19/01/21	Location	-	-	Fem. en détr-Rodange, rte de Longwy, acq	22 077
Femmes en détresse	Rodange	19/01/21	Location	-	1	Fem. en détr-Rodange, rte de Longwy, réal	79 758
Oeuvres Paroissiales Rumelange	Rumelange	14/01/21	Location	-	8	Oeuv. Par. Rumelange-57, r Batty Weber	2 268 100
Oeuvres Paroissiales Sandweiler	Sandweiler	15/06/20	Location	-	5	Oeuv. Par. Sandweiler 44,r Principale	1
Oeuvres Paroissiales St. Martin Dudelange	Belvaux	1/07/19	Location	-	6	Oeuvre par.St Martin Dudel. Belv.	6 351
Life Asbl	Soleuvre	13/11/19	Location	-	7	LIFE, Soleuvre r. d'Ehlerange	820 003
Inter-Actions	Belvaux	20/10/20	Location	-	7	Inter-Actions, Belvaux,r G-D Charl. lgts loc réal	181 291
Fondation pour l'Accès au Logement	Wilwerdange	28/09/20	Location	-	2	Fond. Log-Wilwerdange, Cité Hooch	126 062
Croix-Rouge	Vianden	24/08/20	Location	-	52	Croix-Rouge, Vianden, rue Neugarten	2 463 127
Oeuvres Paroissiales St. Martin Dudelange	Wormel-dange-Haut	2/03/21	Location	-	-	Oeuv. Par. Dud.-Wormeldange, Hiel	41 325
Oeuvres Paroissiales St. Martin Dudelange	Wormel-dange-Haut	2/03/21	Location	-	16	Oeuv. Par. Dud.-Wormeldange, Hiel	6 473 200
Kierchefong	Wormeldange	29/08/19	Location	-	-	Wormeldange, r. Princip.+ Cimetière	15 716
120 Luxembourg	Esch-sur-Alzette	6/06/19	Location étudiants	-	31	120,r Luxembourg SA Esch-Alzette	1 823 095
Immo Sudgaz	Esch-sur-Alzette	14/11/17	Location étudiants	-	9	Immo Sudgaz, 151 rue de Luxembg.	912 345
SCI Le Parc du Canal	Esch-sur-Alzette	18/12/14	Location étudiants	-	63	SCI LeParc du Canal, rue du Moulin Esch	1 423 256
Kampoos	Belvaux	15/12/14	Location étudiants	-	175	Kampoos/Everop 1B, Belvaux, lot 6	5 057 468
PATRIZIA ERP Unival II S.à r.l.	Belvaux	15/12/14	Location étudiants	-	204	Everop Square 1 1,Belvaux, lot 26	6 263 266
SCI Jonk Wunnen	Schuttrange	25/01/19	Location jeunes	-	-	SCI J. W.:Schuttrange, lgts je. loc.frais ét+taxes	121 843
SCI Jonk Wunnen	Schuttrange	25/01/19	Location jeunes	-	5	SCI JONK W.: Schuttrange, lgts jeunes loc. réal.	431 575

Promoteurs privés sans but de lucre

Nom du promoteur	Localité	Date de conv / acte	Type subvention	Nb logements existants	Nb logements nouveaux	Description courte	Participations à verser au 31/12/2021
Ministère du Logement	Wecker	24/09/20	Acq. Terrain	-	-	Biwer acq. terrain Syrdall	39
Ministère du Logement	Contern	1/12/21	Acq. Terrain	-	-	Contern - acq. parcelles Unter dem alten Haus	2 610 000
Ministère du Logement	Itzig	1/02/21	Acq. Terrain	-	-	Hesperange, Itzig - acq. terrain	4
Ministère du Logement	Lorentzweiler	10/05/21	Acq. Terrain	-	-	Lorentzweiler - terrain Rte de Luxembourg	150 500
Ministère du Logement	Mersch	n/a	Acq. Terrain	-	-	Mersch - PAP Quartier de l'Alzette, acq. terrain	1 920 000
Ministère du Logement	Pétange	1/10/21	Acq. Terrain	-	-	Pétange - terrain An der Gewaennchen	0
Ministère du Logement	Roeser	1/04/21	Acq. Terrain	-	-	Roeser - acq. par Etat parcelle 306/1	0
Ministère du Logement	Roeser	1/10/21	Acq. Terrain	-	-	Roeser - acq. parcelle 573/0	0
Ministère du Logement	Roeser	1/12/21	Acq. Terrain	-	-	Roeser, Hierschterbierg - 325/641-651 et 335/001	2 777 000
Ministère du Logement	Roeser	15/01/22	Acq. Terrain	-	-	Roeser, Hierschterbierg - 307/1 et 308/1	1 550 000
Ministère du Logement	Belvaux	31/03/21	Acq. Terrain	-	-	Belvaux, Sanem - acq.terrain par Etat	5
Ministère du Logement	Hagen	15/12/21	Acq. Terrain	-	-	Steinfort, Hagen - R. de Luxbg, acq. par. 9/5901	60 421
		Total		**160**	**3 773**		**295 495 769 €**
		dont : Étudiants		**1**	**574**		**17 011 075 €**

7.1 a Glossaire

Descriptif des champs détaillés dans le listing des conventions

Type subvention : La subvention peut être accordée pour soutenir l'acquisition de terrains qui donneront lieu à la création de logements sociaux, leur viabilisation ou encore la réalisation de tels logements destinés à la vente ou la location. Un projet peut faire l'objet de plusieurs conventions selon les phases du projet et selon les lots, voire phases de réalisation.

Nb logements existants : Nombre de logements existants qui sont sujets à un projet de rénovation.

Nb logements nouveaux : Nombre de nouveaux logements créés dans le cadre d'une nouvelle construction ou d'une transformation d'un logement existant (exemple : transformation d'une maison afin d'y créer trois appartements).

Participations à verser : Total des participations financières accordées par le Ministère pour le projet concerné, déduction faite des montants déjà versés aux promoteurs. Il s'agit de la participation financière restant à liquider. Les versements sont effectués sur base des coûts réels dûment documentés par des factures ou décomptes.

7.1 b Liste des promoteurs

Promoteurs publics	
Nom du promoteur	**Nombre de logements**
Fonds du Logement	887
SNHBM	1363
Total	**2250**

Administrations communales			
Nom du promoteur	**Nombre de logements**	**Nom du promoteur**	**Nombre de logements**
AC Berdorf	5	AC Luxembourg	119
AC Bettendorf	10	AC Mersch	3
AC Betzdorf	5	AC Mertert	0
AC Bous	13	AC Mondercange	30
AC Diekirch	7	AC Mondorf-les-Bains	1
AC Differdange	48	AC Roeser	8
AC Dudelange	18	AC Rosport-Mompach	8
AC Esch-sur-Alzette	308	AC Rumelange	19
AC Ettelbrück	12	AC Schengen	4
AC Feulen	5	AC Schuttrange	12
AC Flaxweiler	10	AC Steinfort	11
AC Garnich	1	AC Steinsel	2
AC Goesdorf	5	AC Useldange	2
AC Grevenmacher	2	AC Walferdange	6
AC Hesperange	22	AC Weiler-la-Tour	1
AC Junglinster	6	AC Wiltz	13
AC Käerjeng	12	AC Wincrange	5
AC Lintgen	1		
Total			**742**

Promoteurs privés sans but de lucre			
Nom du promoteur	**Nombre de Logements**	**Nom du promoteur**	**Nombre de Logements**
Croix-Rouge	72	Life Asbl	7
Ennerdaach a.s.b.l.	5	Oeuvres Paroissiales Bertrange	34
Femmes en détresse	1	Oeuvres Paroissiales de Tétange	9
Fondation Caritas Luxembourg	13	Oeuvres paroissiales Eischen	32
Fondation Cécile Ginter	12	Oeuvres Paroissiales Oberkorn	10
Fondation pour l'Accès au Logement	35	Oeuvres Paroissiales Rumelange	8
Fondation Viktor Elz	1	Oeuvres Paroissiales Sandweiler	5
Habitat et Humanisme	32	Oeuvres Paroissiales St. Martin Dudelange	34
Hospice Civil de la Ville d'Echternach	2	Office social Ville de Luxembourg	1
Inter-Actions	7	SCI Jonk Wunnen	5
Kierchefong	41		
Total			**366**
Grand Total			**3.358**

Note : Logements hors chambres pour étudiants

7.2 Liste des projets conventionnés en 2021

Commune d'implémentation	Nom du promoteur	Logts rénovés	Nouveaux logts
Bertrange	Oeuvres Paroissiales Bertrange	-	34
Total Bertrange		**-**	**34**
Bous	AC Bous	-	13
Total Bous		**-**	**13**
Diekirch	AC Diekirch	-	3
Total Diekirch		**-**	**3**
Differdange	AC Differdange	-	48
Differdange	Fonds du logement	10	30
Differdange	Habitat et Humanisme	-	4
Differdange	Oeuvres Paroissiales Oberkorn	-	10
Differdange	SNHBM	-	52
Total Differdange		**10**	**144**
Dudelange	AC Dudelange	-	5
Total Dudelange		**-**	**5**
Esch-sur-Alzette	Fonds du logement	-	13
Total Esch-sur-Alzette		**-**	**13**
Feulen	AC Feulen	-	2
Total Feulen		**-**	**2**
Grevenmacher	SNHBM	-	3
Total Grevenmacher		**-**	**3**
Helperknapp	Oeuvres paroissiales Eischen	-	16
Total Helperknapp		**-**	**16**
Hesperange	AC Hesperange	-	6
Total Hesperange		**-**	**6**
Hosingen	Fonds du logement	-	15
Total Hosingen		**-**	**15**
Junglinster	Fonds du logement	-	28
Total Junglinster		**-**	**28**
Kehlen	Oeuvres Paroissiales St. Martin Dudelange	-	12
Total Kehlen		**-**	**12**
Kiischpelt	Fonds du logement	-	6
Total Kiischpelt		**-**	**6**
Lintgen	AC Lintgen	-	8
Total Lintgen		**-**	**8**
Luxembourg	AC Luxembourg	6	52
Luxembourg	Fonds du logement	-	5
Luxembourg	Office social Ville de Luxembourg	-	1
Luxembourg	SNHBM	-	39
Total Luxembourg		**6**	**97**

Commune d'implémentation	Nom du promoteur	Logts rénovés	Nouveaux logts
Mondorf-les-Bains	Fondation pour l'Accès au Logement	-	9
Total Mondorf-les-Bains		**-**	**9**
Niederanven	SNHBM	-	25
Total Niederanven		**-**	**25**
Nocher	AC Goesdorf	-	5
Total Nocher		**-**	**5**
Nommern	Fonds du logement	-	3
Total Nommern		**-**	**3**
Parc Hosingen	Fondation pour l'Accès au Logement	-	6
Total Parc Hosingen		**-**	**6**
Pétange	Femmes en détresse	-	2
Total Pétange		**-**	**2**
Roeser	AC Roeser	-	3
Total Roeser		**-**	**3**
Rumelange	Oeuvres Paroissiales Rumelange	-	8
Total Rumelange		**-**	**8**
Sanem	SNHBM	-	36
Total Sanem		**-**	**36**
Schuttrange	AC Schuttrange	-	1
Total Schuttrange		**-**	**1**
Steinfort	AC Steinfort	-	6
Total Steinfort		**-**	**6**
Steinsel	AC Steinsel	-	2
Total Steinsel		**-**	**2**
Troisvierges	Fondation Viktor Elz	-	2
Total Troisvierges		**-**	**2**
Useldange	AC Useldange	-	1
Useldange	Fonds du logement	-	12
Total Useldange		**-**	**13**
Walferdange	AC Walferdange	-	1
Walferdange	Fondation Pauline de Faillonet	-	5
Total Walferdange		**-**	**6**
Winseler	Fonds du logement	-	4
Total Winseler		**-**	**4**
Wormeldange	Oeuvres Paroissiales St. Martin Dudelange	-	16
Total Wormeldange		**-**	**16**
Grand Total		**16**	**552**

7.3 Répartition géographique des projets en perspective par type de promoteur

Logement « Fonds spécial »
Promoteurs : ASBL et fondations

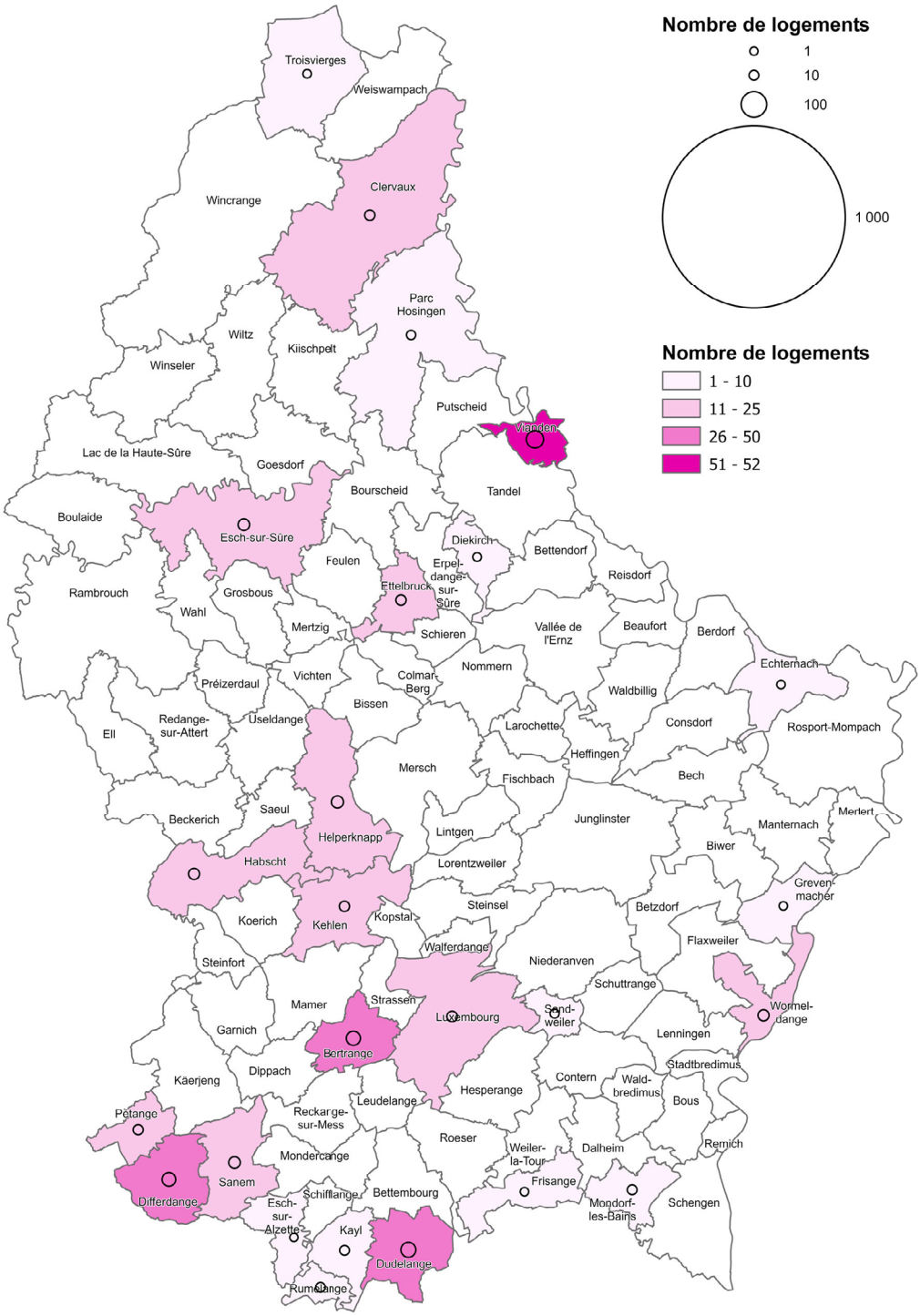

Auteur: DATer 2022
Source: Ministère du Logement 2022

Logement « Fonds spécial »
Promoteur: Communes

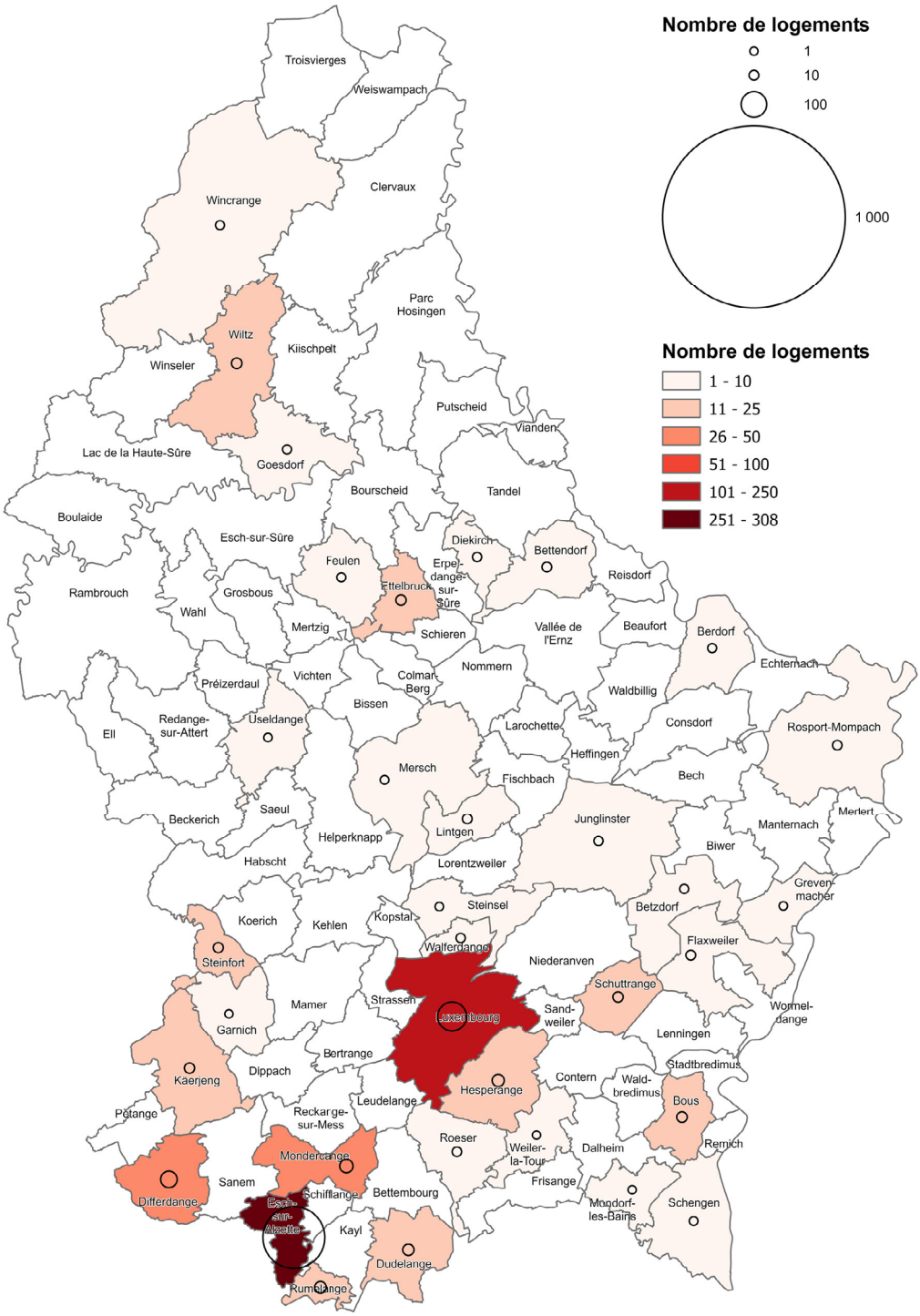

Auteur: DATer 2022
Source: Ministère du Logement 2022

Logement « Fonds spécial »
Promoteur: FDL

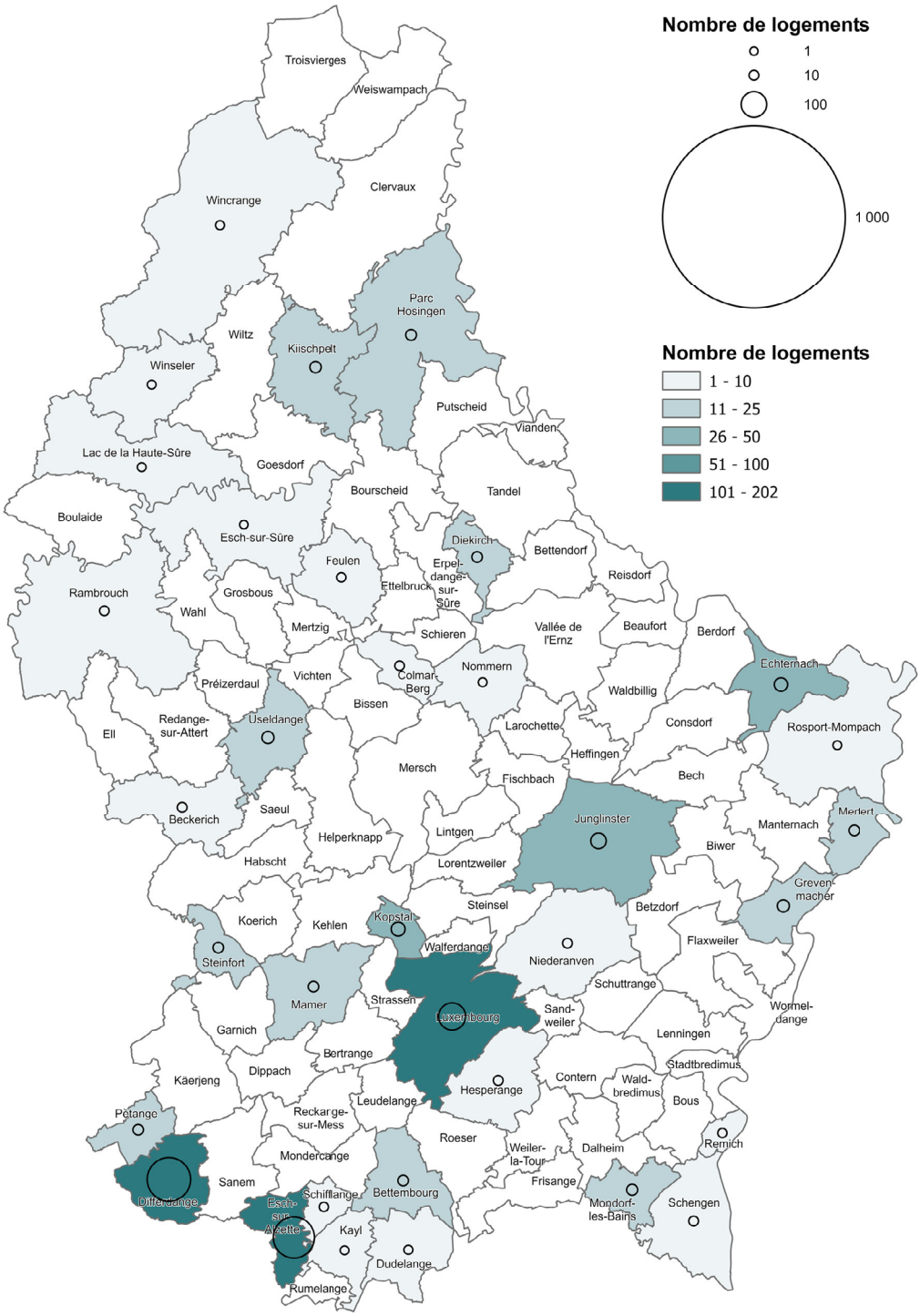

Auteur: DATer 2022
Source: Ministère du Logement 2022

Logement « Fonds spécial »
Promoteur : Promoteur privé

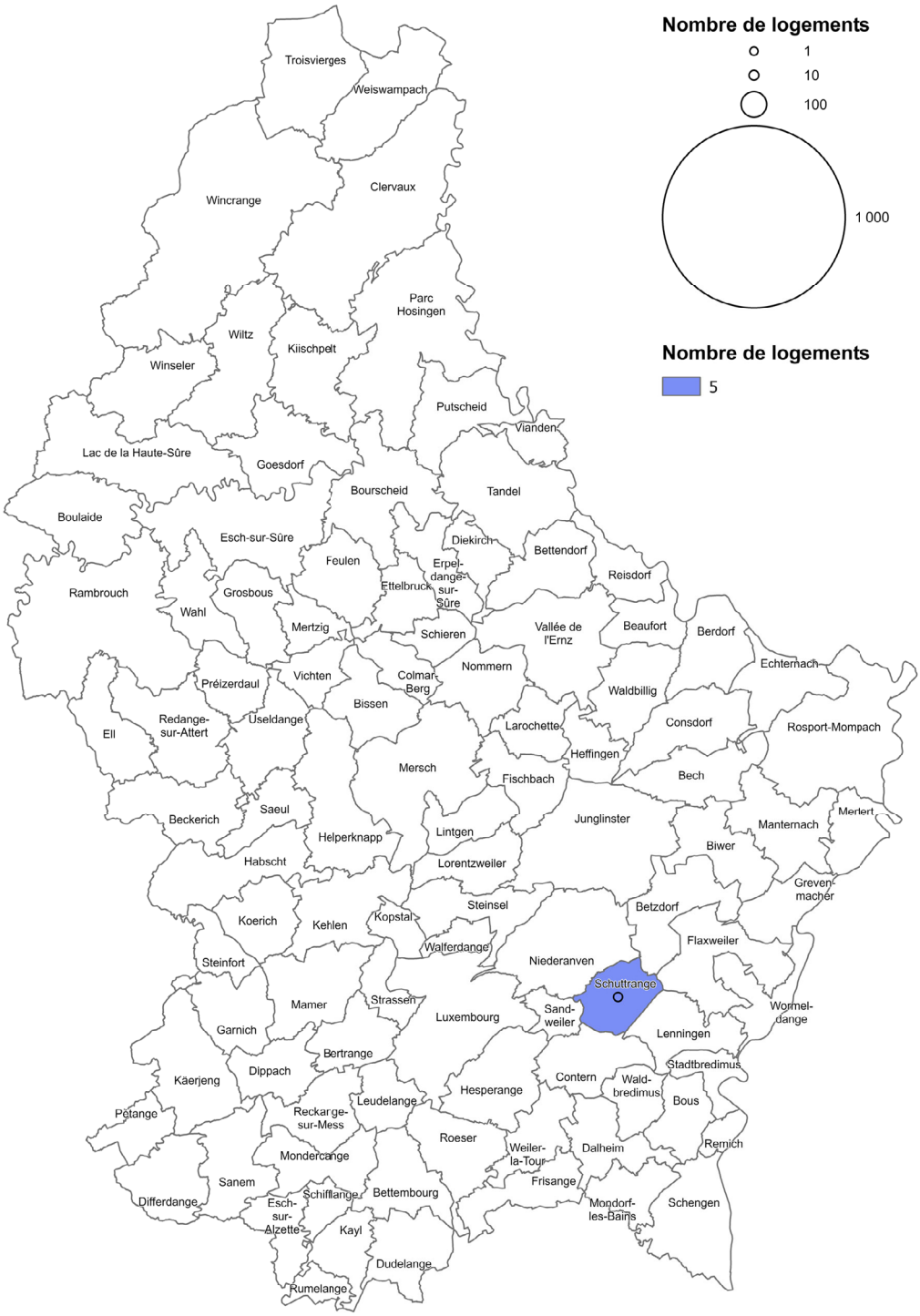

Auteur: DATer 2022
Source: Ministère du Logement 2022

Logement « Fonds spécial »
Promoteur: SNHBM

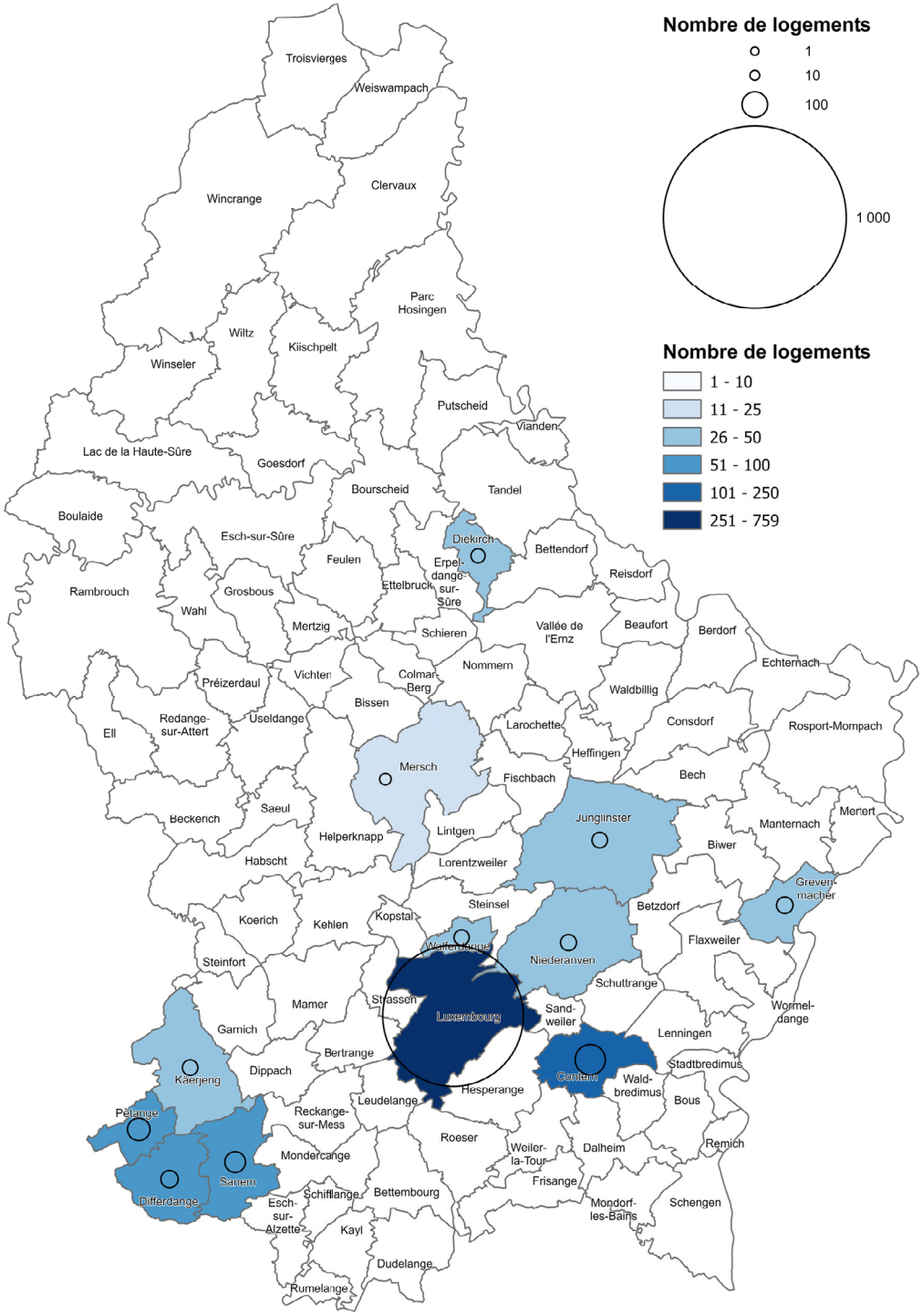

Auteur: DATer 2022
Source: Ministère du Logement 2022

7.4 Logements locatifs publics existants

Commune	Population au 1 janvier 2022	Logements locatifs en propriété communale	Logements locatifs du Fonds du Logement	Logements locatifs de la SNHBM	Total des Logements	Logements abordables par 100 habitants
Beaufort	3 019		1		1	0,03
Bech	1 330					0,00
Beckerich	2 812	7			7	0,25
Berdorf	1 984					0,00
Bertrange	8 530	1	36		37	0,43
Bettembourg	11 405	23	33		56	0,49
Bettendorf	2 959	3			3	0,10
Betzdorf	4 107	13	4		17	0,41
Bissen	3 329					0,00
Biwer	1 917					0,00
Boulaide	1 441					0,00
Bourscheid	1 683	1			1	0,06
Bous	1 688					0,00
Clervaux	5 772	1	15		16	0,28
Colmar-Berg	2 269		3		3	0,13
Consdorf	2 116					0,00
Contern	4 177			7	7	0,17
Dalheim	2 385					0,00
Diekirch	7 168	43	17	46	106	1,48
Differdange	28 641	2	364		366	1,28
Dippach	4 494					0,00
Dudelange	21 583		110		110	0,51
Echternach	5 705		39		39	0,68
Ell	1 548	3			3	0,19
Erpeldange-sur-Sûre	2 436		6		6	0,25
Esch-sur-Alzette	36 177	249	252	24	525	1,45
Esch-sur-Sûre	3 008	1	8		9	0,30
Ettelbruck	9 362	14	25		39	0,42
Feulen	2 291	1			1	0,04
Fischbach	1 256	2			2	0,16
Flaxweiler	2 154	10			10	0,46
Frisange	4 799	1			1	0,02
Garnich	2 253					0,00
Goesdorf	1 632	5			5	0,31
Grevenmacher	5 022	16	54	43	113	2,25
Grosbous	1 133		1		1	0,09
Habscht	4 946	2			2	0,04
Heffingen	1 520					0,00
Helperknapp	4 695	3			3	0,06
Hesperange	15 883	37	5		42	0,26

Commune	Population au 1 janvier 2022	Logements locatifs en propriété communale	Logements locatifs du Fonds du Logement	Logements locatifs de la SNHBM	Total des Logements	Logements abordables par 100 habitants
Junglinster	8 470	2	4	14	20	0,24
Käerjeng	10 775	6	17	8	31	0,29
Kayl	9 721		11		11	0,11
Kehlen	6 183	4			4	0,06
Kiischpelt	1 230					0,00
Koerich	2 628					0,00
Kopstal	4 185					0,00
Lac de la Haute-Sûre	2 175					0,00
Larochette	2 198					0,00
Lenningen	2 050		2		2	0,10
Leudelange	2 710					0,00
Lintgen	3 398	7			7	0,21
Lorentzweiler	4 441					0,00
Luxembourg	128 494	515	574	264	1 353	1,05
Mamer	10 473		16	11	27	0,26
Manternach	2 249					0,00
Mersch	10 167	16	15	9	40	0,39
Mertert	4 764		37		37	0,78
Mertzig	2 306					0,00
Mondercange	6 964	72	17		89	1,28
Mondorf-les-Bains	5 436	10			10	0,18
Niederanven	6 449	24	6		30	0,47
Nommern	1 448					0,00
Parc Hosingen	3 853		25		25	0,65
Pétange	20 408		52	9	61	0,30
Préizerdaul	1 763					0,00
Putscheid	1 132					0,00
Rambrouch	4 715		3		3	0,06
Reckange-sur-Mess	2 680	1			1	0,04
Redange-sur-Attert	2 990					0,00
Reisdorf	1 319		4		4	0,30
Remich	3 825		15		15	0,39
Roeser	6 605	13			13	0,20
Rosport - Mompach	3 640		4		4	0,11
Rumelange	5 685	31	56		87	1,53
Saeul	958	2			2	0,21
Sandweiler	3 712		35		35	0,94
Sanem	17 949	18	21		39	0,22
Schengen	5 090	8	13		21	0,41
Schieren	2 111		3		3	0,14
Schifflange	11 141	93	62		155	1,39
Schuttrange	4 318	7	9		16	0,37
Stadtbredimus	1 978	1			1	0,05
Steinfort	5 754	23	14		37	0,64
Steinsel	5 544		15		15	0,27

Commune	Population au 1 janvier 2022	Logements locatifs en propriété communale	Logements locatifs du Fonds du Logement	Logements locatifs de la SNHBM	Total des Logements	Logements abordables par 100 habitants
Strassen	10.320	33	12		45	0,44
Tandel	2.194					0,00
Troisvierges	3.465	3	24		27	0,78
Useldange	2.022	3	6		9	0,45
Vallée de l'Ernz	2.674					0,00
Vianden	2.190					0,00
Vichten	1.375					0,00
Wahl	1.055					0,00
Waldbillig	1.922					0,00
Waldbredimus	1.265					0,00
Walferdange	8.552			20	20	0,23
Weiler-la-Tour	2.497					0,00
Weiswampach	2.235					0,00
Wiltz	7.723	24	14		38	0,49
Wincrange	4.691		4		4	0,09
Winseler	1.439		1		1	0,07
Wormeldange	3.065					0,00
Situation 2022	**645.397**	**1.354**	**2.064**	**455**	**3.873**	**0,60**
Situation 2021	**634.730**	**1.295***	**2.003**	**314**	**3.612**	**0,57**

* nombre de logements dont la commune est propriétaire et qu'elle donne en location pour une période de dix mois au moins sur l'année de référence dans les conditions prévues aux dispositions d'exécution de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement et qui sont pris en compte dans le contexte du Fonds de dotation globale des communes